

LES MIGRANTS DISPARUS

EN MER EN 2011



Les migrants disparus en mer en 2011

Rapport du Forum Tunisien pour les Droits Économiques et Sociaux Septembre 2012

L'émigration depuis la Tunisie vers l'Europe touche tous les milieux de la société tunisienne. La Tunisie constitue, avec la Turquie, l'un des points de départ les plus importants pour entrer en Europe. Selon l'agence européenne de contrôle des frontières (Frontex), 64 261 personnes ont traversé le canal de Sicile par la mer en 2011¹ dont 27 864 Tunisiens partis de différents points des 1300 km de côtes tunisiennes (notamment des environs de Zarzis, Sfax et Monastir). D'après nos estimations, jusqu'à 40 000 Tunisiens auraient franchi le canal de Sicile vers l'Italie durant l'année 2011, sans que des données statistiques permettent aujourd'hui de vérifier ce chiffre. Durant cette même année 2011, plus de 1500 personnes sont mortes ou ont disparu en mer², certaines sources parlent même de plus de 2000 morts et disparus³. Parmi eux, le nombre de Tunisiens serait de 1000⁴, selon le Forum Tunisien pour les Droits Économiques et Sociaux (FTDES)⁵.

Les familles de ces derniers se sont mobilisées, ont manifesté et pour certaines porté plainte, pour que toute la lumière soit faite par les autorités tunisiennes et européennes sur ces disparitions. Il s'agit de faire prendre au gouvernement tunisien ses responsabilités en terme de transparence vis-à-vis de personnes disparues, ainsi que sa responsabilité en terme de justice et de réparations pour les personnes retrouvées mortes. Alors que nous rédigeons ce rapport, aucune preuve tangible n'a été fournie concernant le sort des personnes déclarées disparues.

L'accompagnement des familles des disparus en mer constitue la principale activité du FTDES concernant les migrations. Notre soutien au combat des familles n'est pas seulement une lutte pour la dignité des personnes. Il constitue également une remise en cause du système de répression des migrants aux frontières de l'Union Européenne. Les personnes parties par la mer au péril de leur vie, et dont nous sommes sans nouvelles, sont les victimes d'une politique européenne de refus des visas, d'enfermement et d'expulsion des migrants, doublée d'un contrôle de plus en plus étroit des frontières terrestres et maritimes. Aux côtés des familles de disparus, nous luttons aussi pour que la Tunisie d'aujourd'hui cesse d'être complice de cette politique, comme elle l'a pu l'être durant l'ère du président Ben Ali.

1-Voir la carte « Migratory routes » sur le site de l'agence FRONTEX : <http://www.frontex.europa.eu/intelligence/migratory-routes>

2- « Plus de 1500 personnes sont mortes noyées ou portées disparues en Méditerranée », 13 janvier 2012, sur le site du Haut Commissariat aux Nations Unies pour les Réfugiés (UNHCR) : <http://www.unhcr.fr/4f2811e7c.html>

3- Pour plus d'informations concernant les morts et disparus en Méditerranée durant l'année 2011, voir les sites Fortress Europe ; <http://fortresseurope.blogspot.com/> et Boats 4 People ; www.boats4people.org

4- Nos estimations regroupent l'ensemble des disparus et morts signalés au FTDES jusqu'en août 2012 au nombre de 300 ainsi qu'une estimation du nombre de cas non-signalés par des familles pour des raisons diverses (manque d'informations, éloignement géographique...) qui serait d'environ 700.

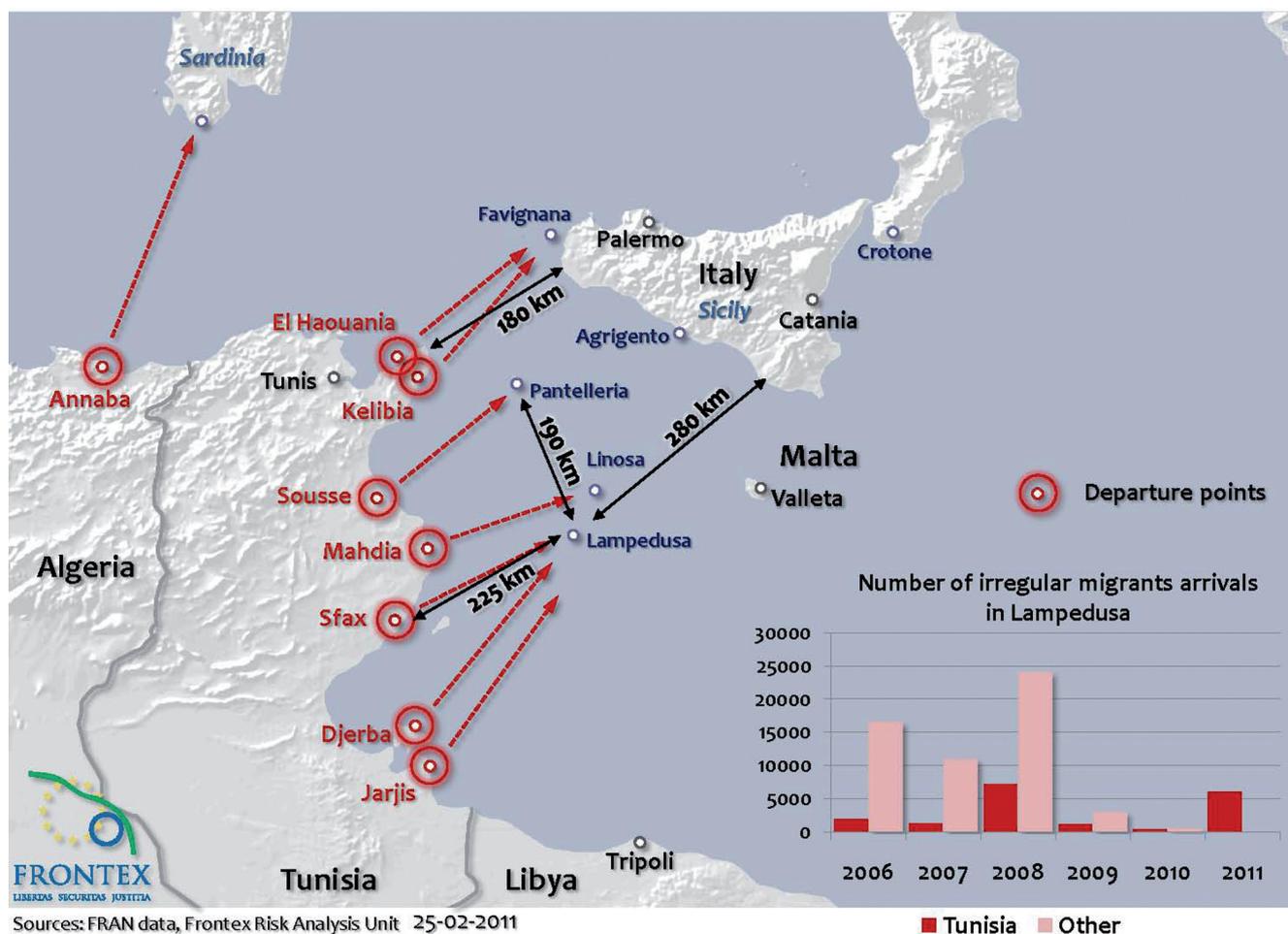
5- Le Forum Tunisien pour les Droits Économiques et Sociaux sera appelé infra FTDES

Ce rapport rassemble les données disponibles sur la question et tire le bilan des activités du FTDES durant l'année 2011-2012. Le FTDES souhaite que se document soit une source d'informations pour la société civile tunisienne et internationale, afin de faire connaître la situation des morts et disparus. Nous souhaitons également montrer la nécessité de la transparence des autorités sur cette question.

Les informations nécessaires à la rédaction de ce rapport ont été récoltées à travers des enquêtes de terrain ainsi qu'à travers le suivi d'une partie des familles de disparus. Les références aux communiqués du FTDES – et certains communiqués d'autres organisations – ainsi que des articles parus dans la presse tunisienne et internationale qui traitent du sujet sont situés en fin de ce rapport.

I.L'émigration par la mer qui a suivi le 14 janvier 2011

Après le 14 janvier 2011, tournant historique pour la Tunisie, près de 40 000 personnes⁶ se sont précipitées vers les côtes tunisiennes pour embarquer à destination de l'Europe. Ce chiffre, jamais atteint sur une si courte période, a fait l'objet de mythes. Signalons ici que les départs depuis la Tunisie concernent des Tunisiens à plus de 99%. Les citoyens d'autres nationalités qui ont traversé le canal de Sicile durant l'année 2011 l'ont principalement fait depuis la Libye⁷. La carte ci-dessous montre les principaux points de départ depuis la Tunisie ainsi que les courtes distances qui séparent les côtes italiennes du continent africain.



Carte 1: Principaux points de départ, distances et nombres d'arrivées à Lampedusa depuis 2006 Carte : FRONTEX

Un contexte tunisien favorable à l'émigration

Lors de la révolution du 14 janvier, beaucoup de jeunes ont décidé d'embarquer pour l'Europe. Certains songeaient au départ depuis longtemps mais ne pouvaient le réaliser légalement en raison de l'impossibilité d'obtenir des visas. La voie irrégulière était elle aussi très difficile. En effet, la Tunisie de Ben Ali, avait mis en place une loi en

6- Voir l'introduction.

7-Pour plus de précisions sur les départs depuis la Libye, voir notre rapport sur les réfugiés du camp de Choucha ainsi que le rapport de la flottille Boats 4 People

2004⁸ criminalisant l'émigration irrégulière. Elle contrôlait étroitement ses côtes pour empêcher des embarcations de partir pour l'Europe, contraignant ainsi les émigrants à recourir à des passeurs faisant payer jusqu'à 1500 ou 2000 dinars. De plus, les accords migratoires entre l'Italie, la Tunisie et la Libye instituaient un blocage du canal de Sicile par des patrouilles maritimes et facilitaient l'expulsion immédiate de ceux qui parvenaient à passer. Une autre solution revenait à passer par la Turquie puis la Grèce, un chemin également long, cher et dangereux.

La révolution du 14 janvier a donné lieu à un relâchement de la surveillance de la police et de la garde nationale sur les côtes. Une mer relativement calme a permis aux jeunes de prendre la mer sans trop de risques. Ce contexte a entraîné de nombreux départs organisés sur-le-champ, entre amis, en famille ou entre personnes fréquentant un même café. Pour certains, la famille a aidé à payer la traversée ou à organiser le départ. Beaucoup de personnes qui n'avaient pas forcément pensé à émigrer auparavant, voyant leurs proches et leurs amis prendre la mer, sont parties avec eux. Sur les côtes tunisiennes, notamment dans le sud, beaucoup de pêcheurs se trouvent confrontés à l'augmentation du prix du carburant et à la raréfaction du poisson ainsi qu'au difficile remboursement des crédits contractés auprès des banques. Ils ont trouvé dans cet élan d'émigration l'occasion de vendre leurs bateaux au-dessus du prix du marché afin de remédier à leur situation économique précaire.

Ne voyant pas d'amélioration possible de leur situation sociale à court ou moyen termes malgré la révolution, plusieurs milliers de personnes, souvent des chômeurs ou des employés précaires, ont quitté la Tunisie pour l'Italie, notamment vers l'île de Lampedusa. Les familles sont sans nouvelles de plusieurs centaines de personnes parmi elles depuis leur départ. Le FTDES a été contacté par environ 300 familles dont les proches sont partis principalement de la région de Sfax aux dates suivantes: le 1er mars 2011, le 14 mars 2011, le 28 mars 2011, dans la nuit du 29 au 30 mars 2011. Le FTDES a aussi été contacté par des familles de personnes parties pour l'Italie le 5 mai 2011 sans que nous puissions déterminer le lieu de départ avec précision. Enfin, le FTDES a été contacté par les familles du bateau nommé « Raïs Ali 2 », qui a fait l'objet d'une collision avec le bateau de la garde nationale, le « Liberté 302 » le 11 février 2011.

Le profil socio-économique des disparus

Durant la révolution, des rumeurs suggéraient que les personnes ayant quitté la Tunisie par la mer étaient des prisonniers de droit commun ayant quitté le pays suite à l'ouverture des prisons⁹. D'autres hypothèses laissaient croire que les émigrants étaient

8- Loi n°75-40 du 14/05/1975 relative aux passeports et aux documents de voyage telle que modifiée par la loi n°98-77 du 2/11/1998 et la loi du 03/02/2004 : Article 34 : « Pour entrer ou quitter le territoire tunisien, les voyageurs sont astreints à emprunter les postes frontaliers destinés à cet effet (...). Toute personne de nationalité tunisienne qui ne se conformera pas aux dispositions de l'alinéa précédent est passible des peines prévues à l'article 35 » ; Article 35 « Tout Tunisien qui quittera sciemment le territoire tunisien ou y entrera sans être muni d'un document de voyage officiel sera puni d'un emprisonnement de 15 jours à 6 mois et d'une amende de 30 à 120 dinars ou de l'une de ces deux peines seulement »

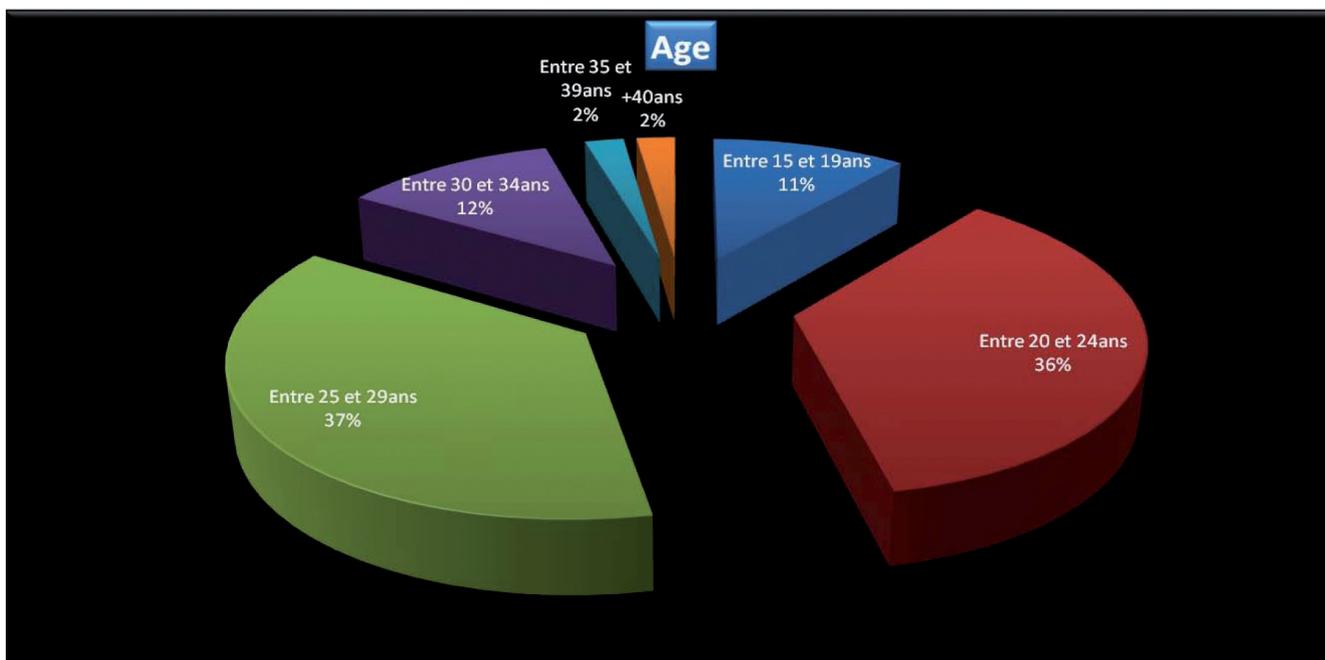
9- Suite à l'ouverture des prisons, environ 11 000 prisonniers ont été relâchés en Tunisie.

manipulés par les anciens régimes de Ben Ali ou de Kadhafi pour discréditer la Tunisie révolutionnaire en lui donnant l'image d'un pays chaotique que l'on cherche à fuir. Lors des enquêtes de terrain qui ont été effectuées par le Réseau Euroméditerranée des Droits de l'Homme (REMDH) et le réseau euro-africain Migreurop, en collaboration avec le FTDES en février 2011 autour de Zarzis et à Lampedusa, nous avons pu démontrer que ces rumeurs étaient infondées.

Le FTDES a recueilli les données socio-économiques concernant les disparus signalés par leurs familles. Ces données permettent de tirer quelques conclusions concernant le contexte socio-économique de l'émigration.

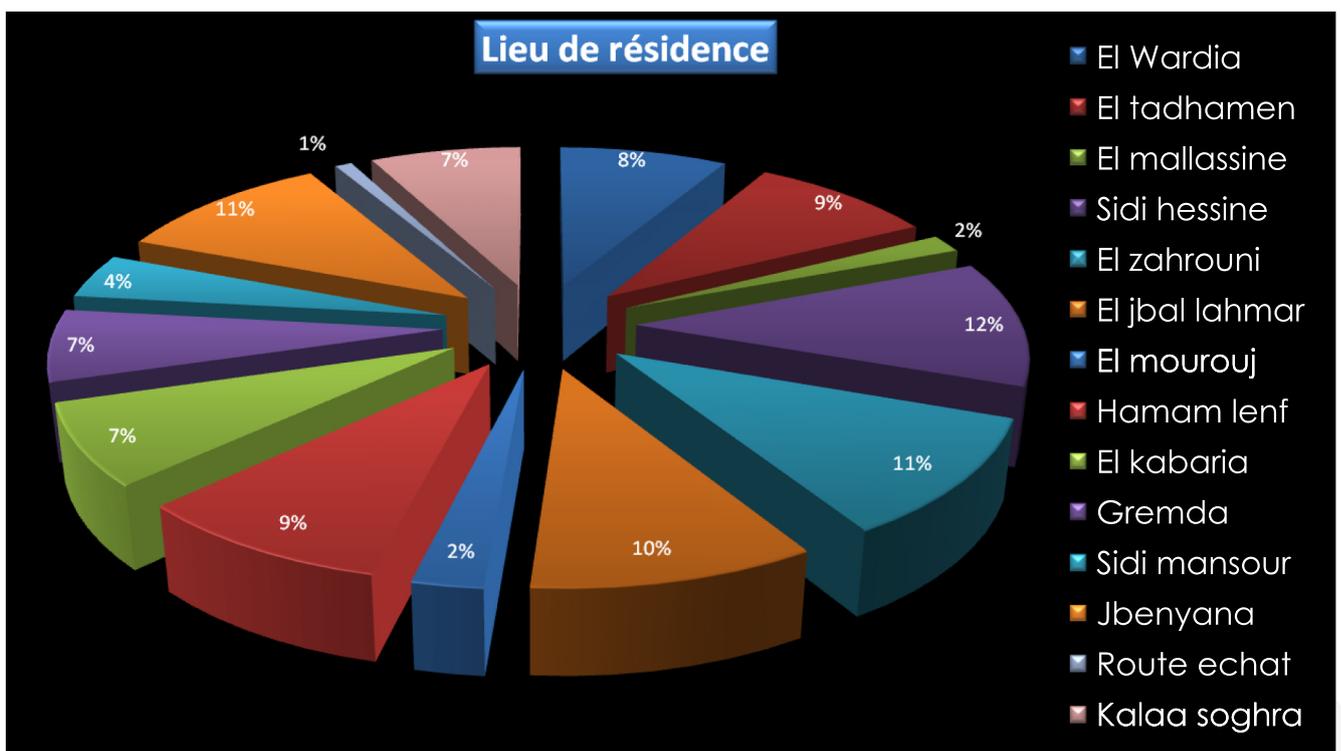
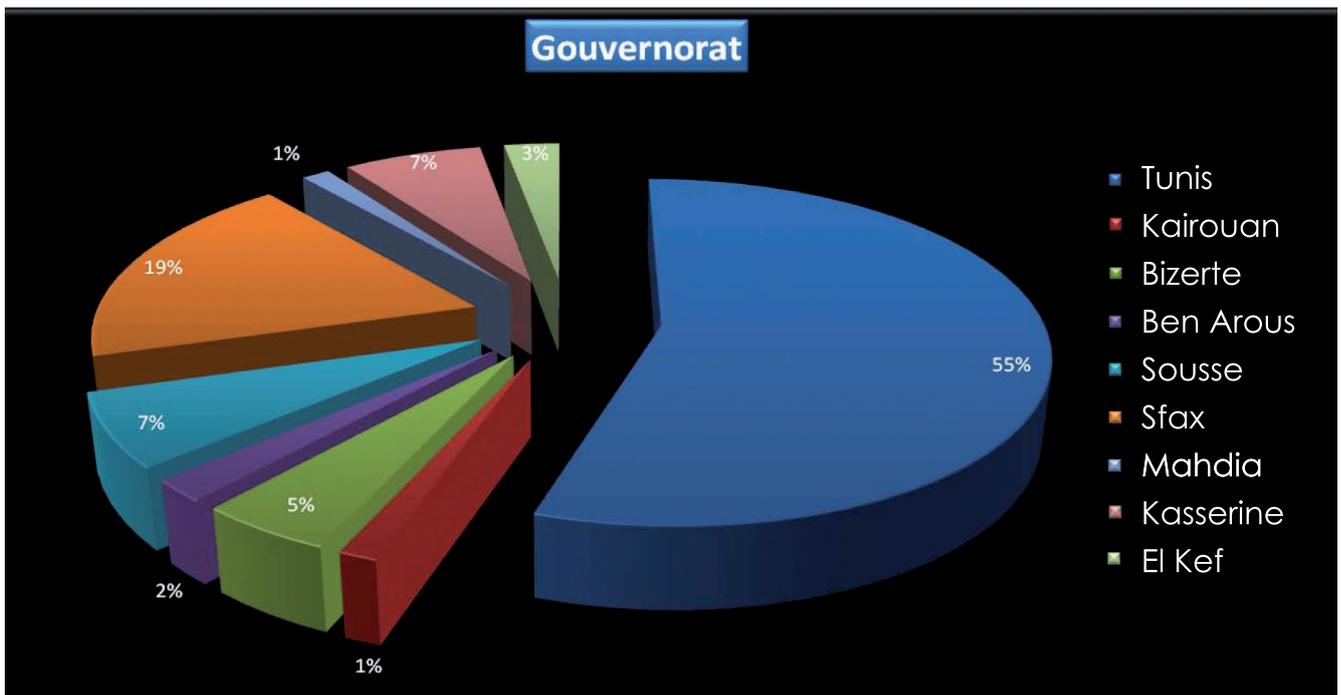
L'Âge

- la plupart sont élèves ou étudiants et non pas chômeurs
- venant des quartiers de merde
- ils sont victimes du modèle économique et social corrompu



Premier constat : le jeune âge des disparus. En effet, 11% ont entre 15 et 19 ans ce qui laisse apparaître qu'une partie d'entre eux sont mineurs. Près de la moitié (46%) ont entre 15 et 24 ans et sont donc en âge d'étudier. Les autres disparus ont en majorité moins de 30 ans. Seule une petite partie d'entre eux (16%) dépasse la trentaine, sans excéder 34 ans. La jeunesse de la population peut s'expliquer par la précarité de l'emploi dans la Tunisie actuelle, ainsi que le fait que la jeunesse ne pouvait alors voir d'amélioration possible à court ou moyen termes de la situation sociale.

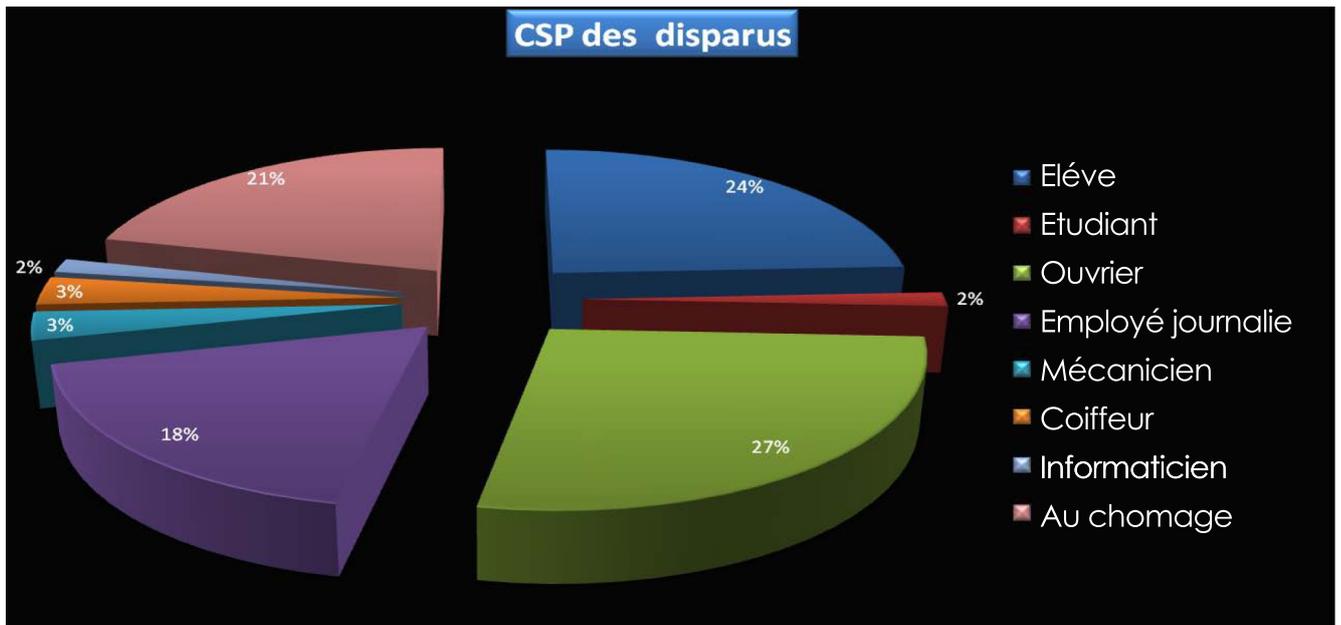
Le gouvernorat et le lieu de résidence



Le premier graphique permet de constater que la majeure partie des disparus est originaire de Tunis (55%). Notons que la plupart de ceux qui sont partis ont gagné les côtes, notamment depuis la capitale, afin d'émigrer.

Le second graphique montre une répartition presque uniforme de l'ensemble des disparus dans des quartiers défavorisés (comme par exemple Mallassine, Jbel Ahmar ou Kabaria). Ces quartiers affichent une très forte densité de population ainsi qu'une grande précarité sociale. Ce sont donc des jeunes venant principalement des quartiers défavorisés qui ont émigré suite au 14 janvier.

La catégorie socioprofessionnelle (CSP)



Les ouvriers, ajoutés aux employés journaliers (45%) dépassent le nombre de chômeurs (21%) dans les CSP observées. Ces chiffres permettent de montrer que la précarité du travail et l'absence de perspectives d'évolution des emplois sont des facteurs d'émigration au moins aussi forts que le chômage lui-même.

L'absence de perspectives d'avenir comme facteur d'émigration se ressent d'autant plus par la forte proportion d'élèves (24%) dont la famille a fort probablement financé le voyage vers l'Europe. Voyant leurs aînés sans emplois, beaucoup de jeunes ont donc choisi de prendre la mer.

Les étudiants (2%) sont minoritaires, ainsi que les professions diplômées ou qualifiées (mécanicien : 3%, et informaticien : 2%). Cela peut s'expliquer par la plus grande stabilité sociale de ces catégories et la possibilité plus grande d'amélioration de la situation sociale des personnes qui en font partie. Néanmoins, le fait qu'un petit pourcentage ait tout de même choisi le départ montre le manque de perspectives d'avenir qui peut toucher ces populations.

La politique de la Tunisie et des pays de l'Union Européenne en matière migratoire

Il est important de remettre la question des disparus dans le contexte de la politique migratoire tunisienne, elle-même liée à celle des pays de l'Union Européenne. En effet, les personnes ayant quitté la Tunisie par la mer au péril de leur vie ne l'auraient pas fait si elles avaient pu immigrer légalement en Europe. Le régime de Ben Ali, allié de la politique migratoire de l'Union Européenne, avait inscrit dans la loi du 3 février 2004, un délit de sortie illégale du territoire, passible d'une peine d'emprisonnement. Si ces peines étaient rarement appliquées aux Tunisiens, cette loi est encore en vigueur et la police et la garde nationale tunisiennes surveillent encore les côtes afin d'empêcher les embarcations de partir. Aussi, la régularisation des personnes situées sur le sol

européen et l'arrêt de l'enfermement des étrangers et de leur expulsion permettrait d'éviter de forcer la population tunisienne à la clandestinité.

Pour le FTDES, il est évident qu'une affaire comme celle des disparus résulte de l'ensemble de ces politiques. En effet, les disparitions n'auraient pas lieu si la sortie de Tunisie et l'entrée en Europe avaient pu s'effectuer de façon libre et légale pour les personnes concernées : jeunes, précaires et originaires des régions défavorisées du pays, dont le seul tort a été de partir à la recherche d'un avenir meilleur.

La législation tunisienne et les accords signés par la Tunisie en matière migratoire

La seule loi régissant la politique migratoire tunisienne vis-à-vis des Tunisiens est la suivante, dont voici des extraits :

Loi n°75-40 du 14/05/1975 relative aux passeports et aux documents de voyage telle que modifiée par la loi n°98-77 du 2/11/1998 et la loi du 03/02/2004 :

Article 34 :

Pour entrer ou quitter le territoire tunisien, les voyageurs sont astreints à emprunter les postes frontaliers destinés à cet effet (...). Toute personne de nationalité tunisienne qui ne se conformera pas aux dispositions de l'alinéa précédent est passible des peines prévues à l'article 35 ;

Article 35 :

Tout tunisien qui quittera sciemment le territoire tunisien ou y entrera sans être muni d'un document de voyage officiel sera puni d'un emprisonnement de 15 jours à 6 mois et d'une amende de 30 à 120 dinars ou de l'une de ces deux peines seulement.

Cette loi fait écho à la loi marocaine n° 02-03 du 11 novembre 2003 « relative à l'entrée et au séjour des étrangers au Maroc et à l'immigration et l'émigration irrégulières », dont les articles 50 à 52 punissent sévèrement (jusqu'à vingt ans de réclusion) quiconque quitte ou aide à quitter « le territoire marocain d'une façon clandestine »¹⁰. Cette similitude n'est pas un hasard car ces deux lois résultent des mêmes mécanismes de la politique migratoire européenne qui vise à contenir par le contrôle sécuritaire les migrants souhaitant gagner ses rives depuis le nord de l'Afrique.

La Tunisie a au moins deux accords migratoires : l'un avec la France et l'autre avec l'Italie. L'accord signé le 28 avril 2008 avec la France est un accord global concernant à la fois la circulation, le développement, les visas et les emplois. Dans l'accord avec l'Italie qui date du 6 août 1998, la Tunisie a pris l'engagement de lutter contre le franchissement irrégulier de ses frontières et facilite la réadmission sur son territoire de ses ressortissants qui se trouvent en Italie. Techniquement, cette réadmission se

10- « Emigration clandestine, une notion à bannir » par Claire Rodier, sur le site de Migreurop, 13 juin 2006 ; <http://www.migreurop.org/article922.html>

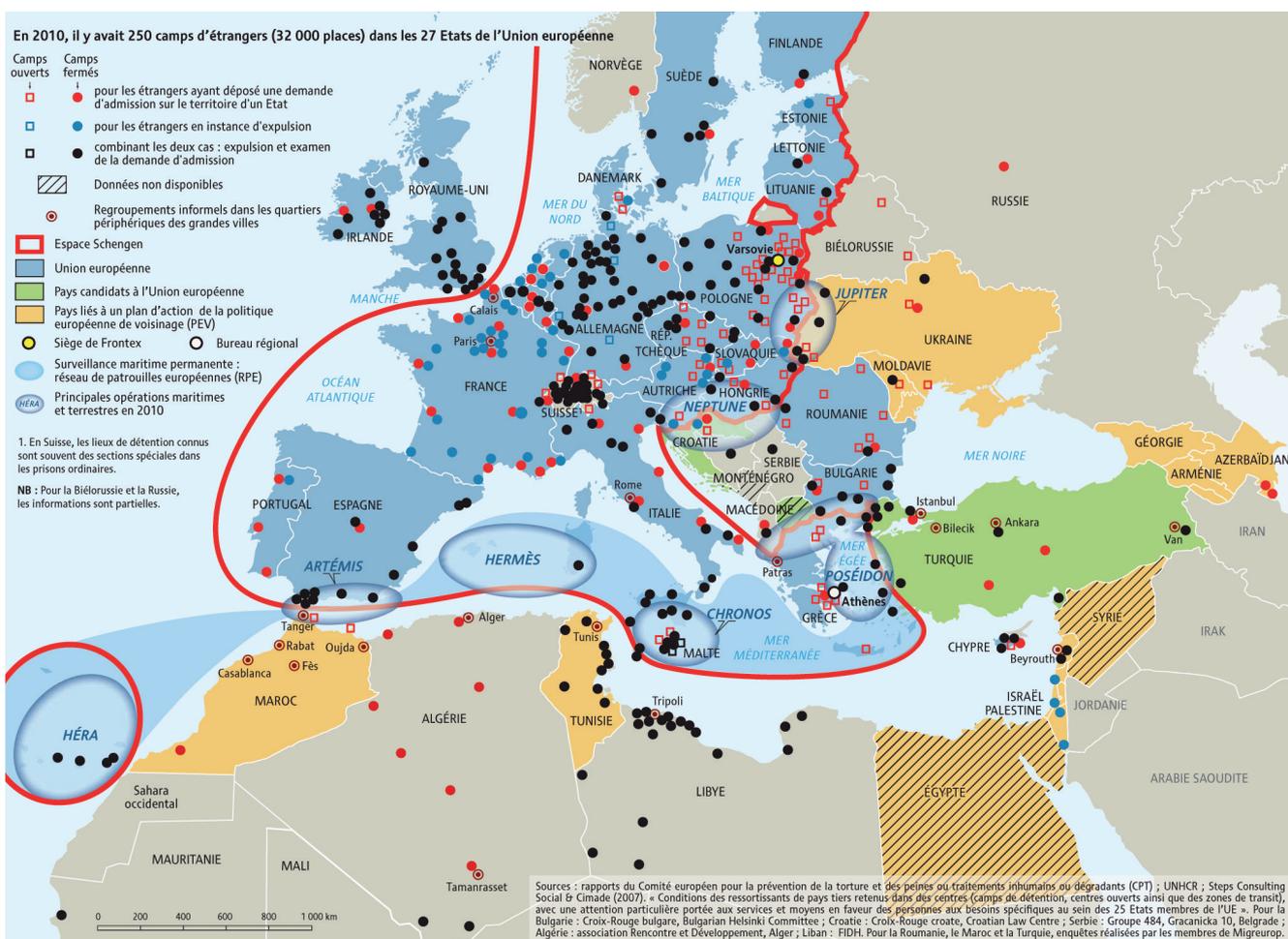
fait par la transmission par l'Italie de la liste des personnes ainsi que leurs empreintes décadaactylaires¹¹ à la Tunisie. Les personnes sont réadmissibles dès que la Tunisie confirme leur nationalité.

En échange, la France et l'Italie se sont engagées à soutenir des projets de développement en Tunisie pour y favoriser l'emploi et à renforcer les moyens sécuritaires tunisiens pour empêcher les départs.

Les dispositifs de contrôle du canal de Sicile

L'Italie contrôle étroitement le canal de Sicile, avec plusieurs bateaux de la garde côtière, de la garde des finances et des carabinieri ainsi que par des radars. Ces actions s'inscrivent dans le cadre des opérations de l'agence européenne des frontières Frontex, notamment l'opération Hermès :

Cette opération s'accompagne de recherches dites d'« analyse de risque » faites dans



Carte 2 - Camps d'étrangers et contrôle des frontières extérieures de l'Union Européenne. Carte : Migreurop

le cadre de Frontex qui répertorie les départs et arrivées, les lieux d'embarquement et autres données sur les migrations aux frontières de l'Union Européenne notamment dans le canal de Sicile¹².

11- Les empreintes décadaactylaires concernent les empreintes des dix doigts des personnes. En Tunisie, les empreintes décadaactylaires sont relevées lors de la production des cartes d'identité depuis les années 1970.

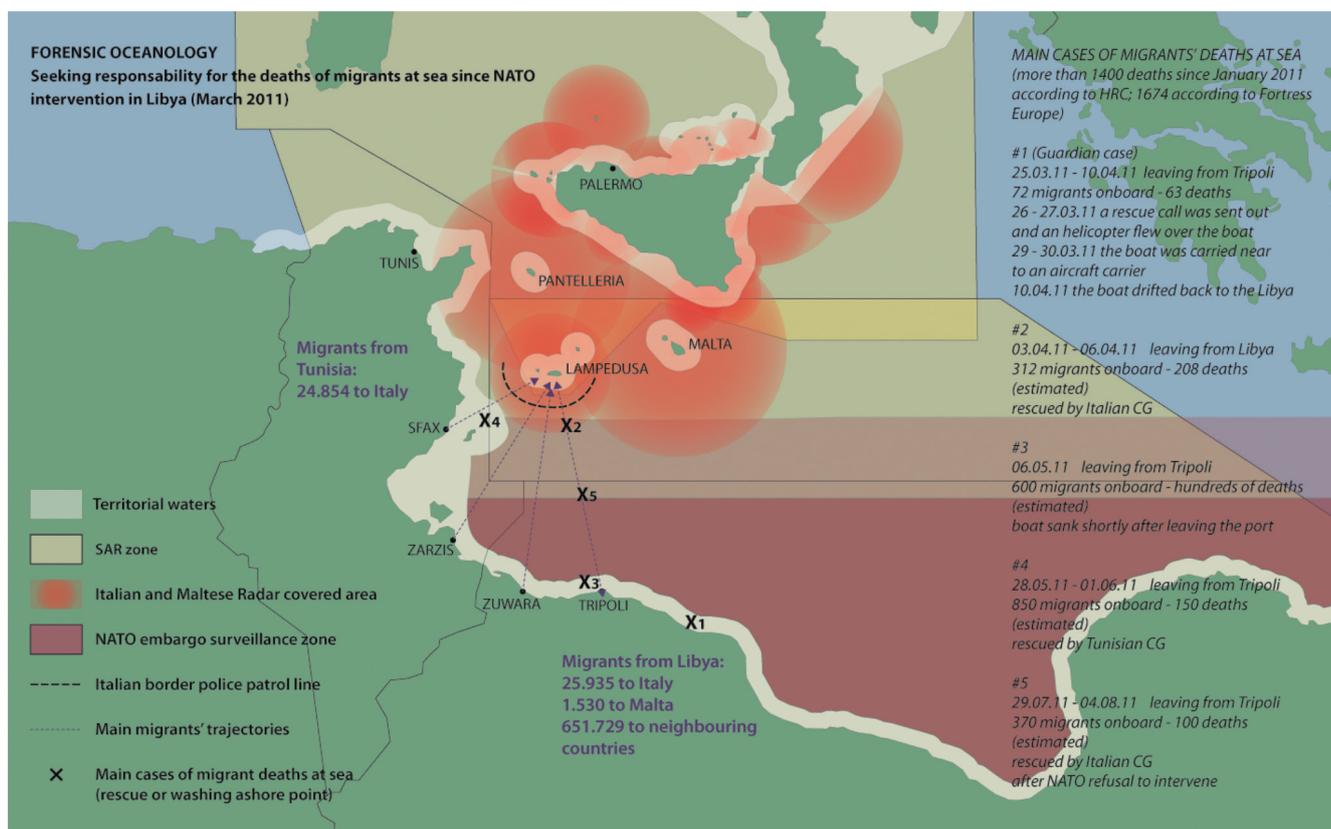
12- Voir carte 1.

Fait notable : l'ensemble des disparitions traitées dans ce rapport ont eu lieu durant les opérations de l'OTAN en Libye. Ainsi, en plus du dispositif de contrôle migratoire courant, un important dispositif de contrôle militaire était présent et contrôlait la circulation des embarcations dans la zone.

La carte ci-dessous a été élaborée par le laboratoire Forensic Oceanology dans le cadre du projet Watch The Med en partenariat avec la campagne Boats 4 People¹³. Elle avait pour objet la recherche de responsabilité des navires de l'OTAN qui auraient manqué de prêter assistance à des bateaux transportant des migrants partis de Libye

-en blanc les eaux territoriales

-en beige les zones dans lesquelles les États sont responsables des recherches et secours en mer (SAR)



Carte 3. Dispositif de surveillance effectif dans le canal de Sicile en mars 2011 Carte : Forensic Oceanology

-en rouge la couverture des radars italiens et maltais

-en violet la zone sous contrôle de l'OTAN, chargée de surveiller l'application de l'embargo dans les eaux libyennes.

Ainsi, pour la période durant laquelle les migrants ont disparu, des données précises ont été récoltées sur les départs depuis la Tunisie. De plus, des bateaux, avions, hélicoptères, et des radars ont contrôlé tous les mouvements en mer dans le canal de Sicile. Nous pouvons donc penser que des données existent, du côté européen et de celui de l'OTAN, concernant les bateaux dans lesquels sont partis les personnes disparues.

13- Le FTDES fait partie du comité de pilotage de la campagne Boats 4 People.

Nous pouvons aussi nous étonner qu'en présence d'un tel dispositif de contrôle, plus de 1500 personnes aient pu mourir ou être portées disparues au cours de l'année 2011.

Les recherches pouvant être effectuées concernant les personnes disparues

Conclusion : les disparus sont des jeunes de quartiers défavorisés, dans des situations sociales très précaires, ne leur laissant voir d'évolution positive malgré la révolution. Ils ont choisi le départ faute de pouvoir obtenir de visas. Ce constat amène à questionner les politiques migratoires, économiques et sociales de la Tunisie. Leur disparition a eu lieu malgré la présence d'un important dispositif de contrôle sur leur trajectoire migratoire.

Dans l'immédiat et concernant les mesures concrètes sur le sort de ces personnes, des recherches peuvent être effectuées du côté tunisien comme du côté européen ou de l'OTAN. Ces recherches nécessitent d'être réalisées et/ou supervisées par des représentants des familles, des acteurs de la société civile tunisienne et européenne et des représentants du gouvernement tunisien puisqu'il en va du sort de ses citoyens. D'où la nécessité de la création d'une commission mixte.

Du point de vue technique, il est possible de rechercher les bateaux dans lesquels les disparus sont partis ainsi que leur lieu exact de départ et leur trajectoire. Il est également possible d'identifier l'ensemble des appels de détresse et des appels téléphoniques (GSM ou satellite) émis durant la période de navigation estimée, ainsi que les images prises par les hélicoptères ou les avions militaires et de police présents dans la zone pour surveiller les arrivées de migrants ou les activités militaires. Enfin, les témoignages de bateaux de police ou militaires présents dans la zone ainsi que leur trajectoire ainsi que les images satellites des services civils ou des services de l'OTAN constituent d'autres pistes précieuses.

II. Les actions des familles et le soutien du FTDES

L'accompagnement des familles par le FTDES

A partir de mars 2011 plusieurs centaines de familles ont contacté le FTDES pour signaler qu'elles étaient sans nouvelles d'un proche parti pour l'Italie. Le FTDES a recensé 198¹⁴ cas précis. Pour chacune de ces personnes nous avons pu recueillir une pièce d'identité ou une photo et identifier le bateau dans lequel la personne est partie. Nous avons également vérifié qu'elles avaient bien pris le départ.

Au total, environ 300 personnes ont été déclarées disparues par leur famille. Mais nombre de proches ne se sont pas manifestés, peut-être empêchés par leur isolement géographique. Le FTDES estime qu'il y aurait aux alentours de 1000 personnes disparues parmi les émigrants de l'année 2011.

Ainsi le FTDES est en contact régulier avec environ 300 familles de disparus qu'il assiste dans sa mobilisation pour faire entendre leurs revendications au gouvernement tunisien.

14- Concernant le traitement de la question des disparus par le FTDES, lire « Les migrants tunisiens disparus », Mouvements, 17 février 2012, <http://www.mouvements.info/Les-migrants-Tunisiens-disparus.html>

Concernant les familles des personnes parties à bord du Raïs Ali 2, le FTDES a rencontré leur représentant lors de la mission organisée par le Réseau Euroméditerranéen pour les Droits de l'Homme (REMDH) en février 2011. Les familles de victimes de cette affaire, impliquant la collision d'un bateau de la garde nationale, le Liberté 302 avec le Raïs Ali 2 ont porté plainte et déposé deux mémoires au parquet.

Enfin, le FTDES a rencontré plusieurs dizaines de familles dont les corps des proches ont été retrouvés sur les côtes tunisiennes suite à leur départ pour l'Italie depuis les îles Kerkennah. Les familles ont été identifiées grâce aux puces de téléphones qui se trouvaient dans les vêtements des personnes retrouvées par l'armée ou par des pêcheurs.

Les échanges entre le FTDES et le gouvernement concernant les familles de disparus

Depuis la rencontre entre les familles de disparus et le FTDES en mars 2011, notre association revendique la création d'une commission d'enquête mixte qui regroupe à la fois des représentants des familles, du gouvernement et de la société civile tunisienne et européenne. Objectif: éclaircir le sort des plusieurs centaines de Tunisiens dont les proches sont sans nouvelles. Cette demande n'a pu être satisfaite dans l'immédiat au début de l'année 2011. Jusqu'aux élections du 23 octobre 2011, cette revendication n'a pu avancer faute d'interlocuteurs clairs en raison du caractère transitoire des institutions politiques.

C'est lors de la formation du nouveau gouvernement, en décembre 2011, que la demande de la constitution d'une commission d'enquête à pu reprendre. Cette demande figurait d'ailleurs dans les revendications formulées par le FTDES à l'occasion de la journée du 18 décembre pour les droits des migrants, des réfugiés et des personnes déplacées. En effet, le communiqué de presse¹⁵ indiquait : « Le FTDES souligne la nécessité de former une commission indépendante pour enquêter sur les circonstances et les faits concernant le sort des centaines de personnes disparues. L'État tunisien est dans l'obligation de soutenir leurs familles moralement et matériellement. » La formulation de cette revendication lors d'une journée d'action globale marquait pour le FTDES la volonté d'attirer l'attention de la société civile internationale sur le sujet des disparus.

Après avoir adressé une lettre à l'Assemblée Constituante¹⁶ concernant le sort des disparus le 1er décembre 2011, le FTDES a, le 23 décembre 2011, adressé une lettre au Président de la République Moncef Marzouki¹⁷ pour lui demander le traitement le plus rapide et le plus efficace du dossier. Ces deux lettres sont restées sans suite concernant la demande de création d'une commission mixte.

15- Communiqué de presse du FTDES, 18 décembre 2011, reproduit en annexe 2

16- Lettre adressée le 1er décembre 2011 par le FTDES à l'Assemblée Constituante, reproduite en annexe 1

17- Lettre adressée au président de la république de Tunisie le 23 décembre 2011, identique à la précédente. Voir l'annexe 1.

Au mois de septembre 2012, le FTDES constate que, malgré les efforts effectués par le gouvernement en matière judiciaire, et le fait que les empreintes aient été transmises aux autorités italiennes, aucune réponse n'a été donnée aux familles concernées. Le FTDES maintient donc sa demande de création d'une commission mixte, afin de pouvoir mener une investigation rigoureuse. Il s'agit de donner enfin une réponse précise aux familles pour mettre un terme à leur attente qui engendre pour elles chaque jour davantage de souffrance.

Les réactions de la presse

Depuis mars 2011, la presse tunisienne s'est plusieurs fois fait l'écho des revendications des familles de disparus et du FTDES¹⁸. L'ensemble des articles de presse traitant de la question des disparus sont répertoriés à la fin de ce rapport sous la rubrique « Références ». De nombreux articles ont ainsi répété la nécessité de la prise en charge rapide de la question des disparus par le gouvernement et ce afin de faire la lumière sur leur sort pour achever leur attente. Cela est parfois allé jusqu'à ironiser sur l'inaction du gouvernement comme le montre la caricature ci-dessous publiée dans le journal Le Temps du 11 février 2012



Dessin 1. Caricature : Le Temps. 11 février 2012

¹⁸- L'ensemble des articles de presse tunisiens traitant de la question des disparus ainsi que quelques articles parus dans les presses italienne et française se trouvent à la fin de ce rapport sous le titre « Références ».

Les réactions de la communauté universitaire

Les 1er et 2 mars, s'est tenu à l'hôtel Majestic de Tunis un colloque intitulé « Les Migrations en Tunisie après le 14 janvier » co-organisé par le FTDES et l'Institut Supérieur des études appliquées en humanité de Tunis. Si le colloque abordait une large variété de sujets comme le droit d'asile, les expulsions, le droit de la mer ou les différents régimes migratoires dans les pays européens, les journalistes qui ont couvert l'événement ont presque tous axé leurs articles sur la question des disparus¹⁹.

On peut penser qu'ils reflètent ainsi l'intérêt de leur lectorat - arabophone ou francophone - pour le dossier des disparus, visiblement loin devant les autres sujets qui concernent la migration. Lors de ce colloque, le ministre de la culture M. Mehdi ben Mabrouk s'est exprimé en ouverture ainsi que plusieurs intervenants dont le FTDES au sujet des morts et disparus en mer et de la nécessité de faire la lumière sur leur sort.



Photo1. Ouverture du colloque « Les migrations en Tunisie après le 14 janvier », 1er mars 2012 Photo : TAP

Les réactions des familles de disparus

Certains parents de disparus, accablés par l'absence de nouvelles de leurs proches, en sont venus au pire. Le 19 avril 2012, la mère d'un des disparus a tenté de s'immoler par le feu. Elle et son époux ont été secourus d'urgence. Plus tard, le père d'un disparu a tenté de s'étrangler dans les locaux du FTDES. Ces actes, qui sont loin d'être isolés, montrent le désespoir et les conséquences tragiques que l'absence de réponse quant au sort de leurs proches fait subir aux familles de disparus. Le FTDES ne peut qu'alerter le gouvernement sur la situation de ces familles désespérées et souhaite vivement qu'une réponse leur soit donnée afin d'éviter des conséquences encore plus graves.

¹⁹- L'ensemble des références aux articles traitant de ce colloque sont listées à la fin de ce rapport sous le titre « Références ».

Les manifestations publiques de revendications des familles en Tunisie et en Europe

Malgré la dispersion des familles (Tunis, Sfax, Zarzis, Kairouan, Kasserine...) et les éventuels conflits internes, le FTDES a pu rassembler ces familles autour d'une cause commune. Il a encouragé les familles des disparus dans leurs actions qui bénéficient de notre soutien moral et matériel (local pour ses réunions, consultation et expertise). Avec les familles, le FTDES s'est efforcé de leur donner un écho auprès des autorités et de relayer leurs revendications au niveau international par le biais de ses organisations partenaires notamment en Italie à travers la campagne Boats 4 People et les échanges avec l'Associazione Recreazionale e Culturale Italiana (ARCI). Les associations italiennes ARCI et Associazione per gli Studi Giuridici sull'Immigrazione (ASGI) par le biais d'avocats spécialistes des questions migratoires, ont déposé deux plaintes en justice au sujet des personnes disparues. Par ailleurs, d'autres organisations italiennes comme par exemple Leveinticinqueundici ou Pontes ont organisé des actions en Italie avec les familles de disparus en même temps que d'autres familles se mobilisaient en Tunisie. Le FTDES remercie vivement l'ensemble de ces organisations et salue leurs efforts en faveur des revendications des familles de victimes.



Photo2 - Sit-in des familles de migrants disparus devant l'ambassade d'Italie le 5 juin 2012 Photo : Sara Prestianni

Les familles de disparus déplacées en Italie à la recherche de leurs proches ont entamé de nombreuses manifestations, sit-in et grèves de la faim, entre autres devant les représentations diplomatiques tunisiennes.

Durant la campagne Boats 4 People de 2012 sur les morts et disparus en mer Méditerranée à laquelle le FTDES a activement pris part, des actions synchronisées ont eu lieu en Europe pour soutenir les familles des victimes dans leur demande de vérité et de transparence.



Photo3: Manifestation à Strasbourg le 30 juin 2012.
Photo : La Cimade

Le 30 juillet à Strasbourg (France) une manifestation a eu lieu dans le cadre de la campagne Boats 4 People 2012. Dans le cadre de cette même campagne, le 17 juillet 2012, un lâcher de petits bateaux en papier a eu lieu sur le canal Saint-Martin à Paris pour revendiquer une Méditerranée libre, solidaire et sans morts en mer. Cela avec la participation de nombreuses organisations françaises dans le cadre de la campagne Boats 4 People 2012.



Photo4. Lâcher de bateaux en papier à Paris le 17 juillet 2012. Photo :
Celia B Photography

Par ailleurs, les familles de morts et disparus ont participé aux activités interassociatives dans lesquelles est impliqué le FTDES : la campagne 2012 de Boats 4 People en Italie et en Tunisie ainsi que les journées préparatoires du Forum Social mondial.

En effet, un représentant des familles des victimes de l'incident du Liberté 302, s'est rendu aux journées internationales antiracistes de Cecina organisées par Associazione Recreazionale e Culturale Italiana (ARCI). Il y a porté le témoignage et les requêtes



Photo5. Stand des familles de disparus à Palerme lors de la soirée Boats 4 People. Photo : All Included

des victimes et familles de victimes. Ces rencontres ont réuni des avocats et militants internationaux qui ont évoqué différentes pistes d'enquêtes et de recours à la justice concernant les morts et les disparus en mer. Lors de l'étape de Palerme de la campagne 2012 de Boats 4 People qui a eu lieu du 5 au 7 juillet 2012, les familles de disparus présents en Sicile sont venues apporter leurs

témoignages lors de la soirée organisée au centre Santa Chiara.



Photo6. Familles de disparus lors de l'assemblée générale du 13 juillet 2012 à Monastir consacrée aux migrations - Photo : Abdellah el Korchi

Enfin, les familles de disparus étaient aussi présentes lors des journées de préparation du Forum Social Mondial et lors de l'accueil de la flottille Boats 4 People le 13 juillet 2012. La journée du 13 juillet 2012 a donné lieu à un atelier international où se sont réunis des militants originaires d'Afrique, d'Europe et des Amériques sur la question des disparus. Lors de cet atelier, il a été décidé de créer une liste de discussions entre les différents réseaux sur la problématique des morts et disparu(e)s migrants. Il a aussi été décidé que les familles tunisiennes qui le souhaitent se mobilisent pour la prochaine journée d'action globale contre le racisme et pour les droits des migrants, réfugiés et personnes déplacées du 18 décembre 2012. Ces journées comporteront une thématique spécialisée sur les morts et disparus aux frontières. L'occasion également de lancer au niveau international une campagne pour la création de commissions de la société civile afin d'y exiger la justice sur la question des morts et disparus migrants. Enfin, les

participants à cet atelier se sont fixé pour objectif de demander que le groupe de travail de Nation Unies contre les disparitions forcées effectue des missions dans tous les pays touchés par cette problématique.

III. Recommandations

Malgré l'ensemble de ces mobilisations, en Tunisie et à l'étranger, et les revendications formulées par le FTDES en Tunisie, les familles de disparus n'ont reçu aucune réponse claire de la part des autorités tunisiennes ou européennes concernant le sort de leurs proches. Le FTDES exprime donc les recommandations suivantes :

Aux autorités tunisiennes :

- De ne plus criminaliser l'émigration irrégulière afin de ne pas engendrer des départs dans la clandestinité et dans des conditions dangereuses.
- De faire évoluer les accords avec l'Union Européenne vers davantage de liberté de circulation pour les Tunisiens.

Concernant les disparus :

- La création d'une commission mixte incluant des représentants des familles, des experts, des représentants du gouvernement tunisien et des membres de la société civile tunisienne et européenne.
- La consultation des passeurs ayant organisé la traversée des disparus, afin de recueillir des informations sans que ces personnes risquent des suites judiciaires.
- La consultation précise des bulletins météorologiques des jours concernés par les départs et traversées des disparus en mer.
- La demande à l'OTAN et aux autorités italiennes de fournir toute les données, images, relevés d'appels de détresse ou autres qui seront utiles à l'éclaircissement des faits.
- Une réponse claire et nominative concernant la confrontation des empreintes dactyloscopiques des disparus avec des données des autorités italiennes.

Concernant les victimes de l'incident impliquant le Raïs Ali 2 et le Liberté 302 :

- Le repêchage du bateau Raïs Ali 2 afin d'effectuer une analyse de collision.
- Une demande aux autorités italiennes afin de récupérer d'éventuelles images prises par les avions de contrôle des frontières avant, pendant ou après l'incident.
- L'indemnisation des familles pour le préjudice subi ainsi que les longs délais du jugement ayant engendré des préjudices supplémentaires.
- Toutes les diligences nécessaires de la part de la justice afin de faire la lumière sur cette affaire.

Concernant les familles de personnes retrouvées mortes :

- Une indemnité financière ainsi que des possibilités d'emploi durable afin de garantir un revenu décent.
- La possibilité d'avoir, si telle est la demande des familles, un monument aux morts dans les municipalités concernées.

Aux autorités européennes :

- De faire évoluer leur politique migratoire vers plus de liberté de circulation afin que les personnes qui ne peuvent immigrer régulièrement évitent de naviguer dans des barques au risque de leur vie.
- Plus particulièrement aux autorités italiennes, d'annoncer aux familles le résultat de la confrontation des empreintes décadactylaires qui leur ont été soumises dans le but de retrouver les disparus.
- De fournir toutes les données permettant d'éclaircir le sort des disparus, qu'elles soient détenues par les autorités de police ou les autorités militaires : images, témoignages, etc.

A l'OTAN :

- De fournir toutes les données permettant d'éclaircir le sort des disparus : images, témoignages, etc.

La réalisation de ces recommandations permettrait à la commission d'enquête ainsi créée de fournir une réponse claire aux familles des disparus.

Références :

Articles de presse :

« Famille des disparus en mer. Mobilisation du FTDES », Loujna Tounkaranké – Le fil d'actualité, n°1, août 2012; <http://www.cimade.org/poles/solidarites-internationales/nouvelles/4023-Loujna-Tounkarank---Le-fil-d-actualit-s>

« Les Tunisiens délaissés entre les camps de détention et les prisons italiennes », Khaoula Zoghلامي, Nawaat, 29 juillet 2011; <http://nawaat.org/portail/2011/07/29/les-tunisiens-delaisses-entre-les-camps-de-detention-et-les-prisons-italiennes/>

« Les familles de migrants disparus annoncent un sit-in à la Kasbah », La rédaction, Nawaat, 11 juillet 2012; <http://nawaat.org/portail/2012/07/11/les-familles-des-migrants-disparus-annoncent-un-sit-in-a-la-kasbah/>

« Immigration : les mères tunisiennes contre le «cimetière marin», Carine Fouteau, Mediapart, 5 juin 2012; http://www.mediapart.fr/journal/international/310512/immigration-les-meres-tunisiennes-contre-le-cimetiere-marin?page_article=2

« Politique migratoire : dégage », La rédaction, Nawaat, 4 juin 2012; <http://nawaat.org/portail/2012/06/04/politiques-migratoires-degage/>

« Entretien Marzouki / Napolitano : le dossier des disparus en mer au cœur des préoccupations », TAP, TAP, 16 mai 2012; <http://www.tap.info.tn/fr/fr/component/content/article/300-politique/25676-entretien-marzoukinapolitano-le-dossier-des-disparus-en-mer-au-coeur-des-preoccupations.html>

« Sit in davanti all'ambasciata tunisina », blog Nostri Anni Migliori, 28 mars 2012; <https://inostriannimigliori.wordpress.com/tag/dispersi/>

« Nous travaillons ensemble sur le contrôle et la sécurité des frontières (Cancellieri) », TAP, TAP, 22 mars 2012; http://www.tap.info.tn/fr/index.php?option=com_content&view=article&id=21816:nous-travaillons-ensemble-sur-la-question-de-limmigration-et-de-la-securite-des-frontieres-cancellieri&catid=300:politique&Itemid=530

« Migration clandestine en Tunisie ; L'état des lieux », Ibrahim Bougottaya, Le Quotidien, 2 mars 2012, p.7

« Invisibles et condamnés à vivre nulle part », Sana Farhat, Le Temps, 2 mars 2012; <http://www.letemps.com.tn/article-63939.html>

« Les migrations en Tunisie après le 14 janvier, thème d'un colloque international à Tunis », TAP, TAP, 1er mars 2012; <http://www.tap.info.tn/fr/fr/societe/aff-sociales/20235-qls-migrations-en-tunisie-apres-le-14-janvierq-theme-dun-colloque-international-a-tunis.html>

« Les migrants tunisiens disparus », Mouvements, 17 février 2012; <http://www.mouvements.info/Les-migrants-Tunisiens-disparus.html>

« I genitori dei tunisini scomparsi in sciopero della fame », Il Manifesto, 12 février 2012;

<http://www.ilmanifesto.it/attualita/notizie/mricN/6469/>

« Nos jeunes disparus à Lampedusa : ça parlote toujours », Sana Farhat, Le Temps, 11 février 2012; <http://www.letemps.com.tn/article-63406.html>

« La question de nos émigrés introuvables en Italie ; Droit de réponse du Ministère des Affaires Etrangères », Sana Farhat, Le Temps, 4 février 2012; <http://www.letemps.com.tn/article-63203.html>

« Les familles des jeunes disparus à Lampedusa errent désespérément en Italie à la recherche des leurs », Sanaa Farhat, Le Temps, 2 février 2012; <http://www.letemps.com.tn/article-63120.html>

« Seule la société civile se bat pour eux », Sana Farhat, Le Temps, 24 janvier 2012, p. 6; <http://www.letemps.com.tn/article-62808.html>

« Le Forum Tunisien pour les Droits Economiques et Sociaux adresse une lettre au Président de la République », Sanaa Farhat, Le Temps, 23 décembre 2011, p. 5

« Moncef Marzouki rend visite aux réfugiés étrangers à Choucha », Le Temps, 23 décembre 2011, p.5; <http://www.letemps.com.tn/article-61841.html>

« I tunisini scomparsi », Terre di Mezzo street magazine, article non daté; <http://magazine.terre.it/notizie/rubrica/17/articolo/2350/i-tunisini-scomparsi>

Communiqués :

«Tunis: deux parents d'un jeune disparu s'immolent par le feu», 21 avril 2012, communiqué conjoint, site de Boats 4 People; <http://www.boats4people.org/index.php/fr/actualite/communiqués/381-tunis-deux-parents-dun-jeune-disparu-simmolent-par-le-feu>

« Plus de 1500 personnes sont mortes noyées ou portées disparues en Méditerranée », 13 janvier 2012, site du Haut Commissariat aux Nations Unies pour les Réfugiés (UNHCR); <http://www.unhcr.fr/4f2811e7c.html>

« D'une rive à l'autre, des vies qui comptent », lettre adressées aux ministres italiens et tunisiens, disponible sur le site Storiemigranti; <http://www.storiemigranti.org/spip.php?article1017>

« Appel pour les migrants tunisiens disparus », disponible sur le site Storiemigranti; <http://www.storiemigranti.org/spip.php?article995>

« Emigration clandestine, une notion à bannir » par Claire Rodier, sur le site de Migreurop, 13 juin 2006; <http://www.migreurop.org/article922.html>

Cartes :

« Migratory routes », site de l'agence européenne de surveillance des frontières - FRONTEX; <http://www.frontex.europa.eu/intelligence/migratory-routes>

« Frontex Lampedusa situational map », carte analytique du canal de Sicile selon l'agence européenne de contrôle des frontières, sur le site Migrants at Sea; <http://migrantsatsea.wordpress.com/2011/02/27/frontex-lampedusa-situational-map/>

Watch The Med : Carte participative concernant le contrôle des frontières, les morts et les disparus en mer Méditerranée; <https://watchthemed.crowdmap.com/>

Vidéos :

Institut des Relations Internationales et Stratégiques, IRIS, « L'UE face à la révolution tunisienne » entretien avec Michel Tubiana, président d'honneur de la Ligue des droits de l'Homme, Membre du Comité exécutif du Réseau euro-méditerranéen des droits de l'Homme (REMDH), Secrétaire Général de la Plate-forme Euromed, Dailymotion, http://www.dailymotion.com/video/xhm2tz_l-ue-face-a-la-revolution-tunisienne_news

Tunis: 30 mars 2012: sit-in des familles de disparus en mer devant l'ambassade d'Italie, Youtube,

http://www.youtube.com/watch?v=utuBQwi9O_M ;<http://www.youtube.com/watch?v=3kr8Y2ImpY0&feature=relmfu> ;<http://www.youtube.com/watch?v=DWWDcznf8vY&feature=relmfu> ;

<http://www.youtube.com/watch?v=81JGRZHO0hY>

Sites et pages utiles :

Boats 4 People :

<http://www.boats4people.org>

<http://www.facebook.com/boats4people>

Fortress Europe : Site regroupant des informations sur les morts et disparus aux frontières de l'Union Européenne

<http://fortresseurope.blogspot.com/>

Migrants at Sea: Site d'actualité regroupant des informations sur les migrants en mer.

<http://migrantsatsea.wordpress.com/>

Migreurop: Site d'informations concernant la gestion et l'externalisation des frontières de l'Union Européenne :

<http://www.migreurop.org>

Parmis les immigrés disparus en 2011

Date	Nom et Prénom	Photo	CIN
07 Juin 2008	Nom : HENCHIRI Prénom : Taher		
	Nom : Foudhail Prénom : Mehdi		
1er Mars 2011	Nom : LAKHDHER Prénom : Anis		
	Nom : Soltani Prénom : Belhassen		
	Nom : Wsifi Prénom : Marouane		

1er Mars 2011

14 Mars 2011

Nom : El Mili
Prénom : Béchir
Jamel Eddine



Nom : Sehli
Prénom : Zied



Nom : Ek Bair
Prénom : Alia

-

N°CIN : 0631447

Nom : El Halouazi
Prénom : Ramzi
Salah

-

N°CIN : 04715459

Nom : El Ouardi
Prénom : Hattab
Khemais

-

N°CIN : 04818064

Nom : Abbassi
Prénom : El Barouni

-

-

Nom : Abdelmaksoud
Prénom : Jihed

-

-

Nom : Aderraouf
Prénom : Mohamed

-

Nom : Alyani
Prénom : Atef

-

-

Nom : Ayari
Prénom : Aymen



-

Nom : Ayari
Prénom : Hatem



Nom : Ben
Abdelkader
Prénom : Ali



Nom : Ben Brick
Prénom :Mohyeddine



Nom : Ben Ennasr
Prénom : Zied

-

-

Nom : Ben Hassine
Prénom : Amine

-

-

Nom : Ben Sassi
Prénom : Belhassen



Nom : Boughanmi
Prénom : Nabil

-

-

Nom : Brick
Prénom : Nizar



Nom : Briki
Prénom : Walid



Nom : Derbali
Prénom : Walid



Nom : El Abed
Prénom : Mohamed
Amine

-

Nom : El Ghali
Prénom : Ismaïl



Nom : Errawafi
Prénom : Mohamed



Nom : Ettoumi
Prénom : Tarek

-

Nom : Ghribi
Prénom : Abdessalem

-

Nom : Hajji
Prénom : Seifeddine

-

Nom : El Amri
Prénom : Saber

-

Nom : Hadj Salem
Prénom : Tarek



Nom : Hamraoui
Prénom : Makrem



Nom : Hanhaoui
Prénom : Riadh



Nom : Hassini
Prénom : Abdelmajid

-

Nom : Jammali
Prénom : Wael

-

Nom : Jbali
Prénom : Mohamed



Nom : Moulhi
Prénom : Noamen



Nom : Msalmi
Prénom : Bader
Eddine



Nom : Nakkachi
Prénom : Ahmed



Nom : Omri
Prénom : Nabil



Nom : Nasri
Prénom : Sami

-

Nom : Salhi
Prénom : Aymen

-

Nom : Salhi
Prénom : Hichem



Nom : Tahri
Prénom : Abdelmajid

-

Nom : Ben
Abderraouf
Prénom : Mohamed

-



14 Mars 2011

Nom : Oualhezi
Prénom : Ramzi



Nom : Nasri
Prénom : Yassine



Nom : Ayari
Prénom : Radhouane



Nom : Mbarki
Prénom : Karim



Nom : Hamdi
Prénom : Zied



Nom : Mohsen
Prénom : Zied



Nom : Ghrissi
Prénom : Rami

29-30 Mars 2011

Nom : Dhaoui
Prénom : Maher



Nom : Ayari
Prénom : Saber



Nom : Khalfallah
Prénom : Walid



Nom : Addali
Prénom : Walid



Nom : Ayari
Prénom : Aymen



Nom : Ben Ayed
Prénom : Hafedh



Nom : Ben Hadj
Ahmed
Prénom : Walid



Nom : Ben Hadj Taleb
Prénom : Mahmoud



Nom : Ben Houaydi
Prénom : Sassi



Nom : Ben Ibrahim
Prénom : Foued



Nom : Ben Lassoued
Prénom : Lotfi



Nom : Boulaayla
Prénom : Achref



Nom : Boulaayla
Prénom : Mohamed
Ali



Nom : Bouthouri
Prénom : Maher



Nom : Bouthouri
Prénom : Ibrahim



Nom : Cherif
Prénom : Haithem



Nom : Chermiti
Prénom : Achref



Nom : Dabbachi
Prénom : Ali

Nom : El Abed
Prénom : Mohamed
Amine



Nom : El Bourni
Prénom : Mohamed
Ali



Nom : El Ghanmi
Prénom : Ahmed



Nom : El Ghribi
Prénom : Ramzi



Nom : El Ghribi
Prénom : Saber



Nom : El Hachicha
Prénom : Fayez



Nom : El Maoui
Prénom : Ali



Nom : Ferchichi
Prénom : Hamza



Nom : Ghizeoui
Prénom : Nabil



Nom : Hachem
Prénom : Mohamed
Ali



Nom : Jlassi
Prénom : Mohamed



Nom : Khameri
Prénom : Mehdi

Nom : Manaï
Prénom : Akrem

Nom : Maseoudi
Prénom : Skander

Nom : Maseoudi
Prénom : Hammadi



N° CIN : 08182201

Nom : Missaoui
Prénom : Cherif



Nom : Naes
Prénom : Riadh



Nom : Ouarghi
Prénom : Boujomaa



Nom : Rahali
Prénom : Ahmed



Nom : Rhimi
Prénom : Sabri



Nom : Rhimi
Prénom : Belhassan



Nom : Rhimi
Prénom : Wissem

Nom : Rhimi
Prénom : Amir



Nom : Saafi
Prénom : Salah

Nom : Saafi
Prénom : Hamza
Nom : Salah
Prénom : Amine



Nom : Samaali
Prénom : Marouane



Nom : Souli
Prénom : Sabri



Nom : Tarchouna
Prénom : Ahmed

Nom : Tayaa
Prénom : Mohamed
Nom : Thabet
Prénom : Faycel



Nom : Trabelsi
Prénom : Lassaad

Nom : Yaakoubi
Prénom : Mohamed



Nom : Zaraï
Prénom : Abdelfateh



Nom : Zaïdi
Prénom : Naceur

-

Nom : Zayani
Prénom : Montassar

-

Nom : Zitouni
Prénom : Hassan



Nom : Thabet
Prénom : El Arbi



Nom : Ayari
Prénom : Ali



Nom : Bayadhi
Prénom : Lotfi

-



Nom : Ben Khadhar
Prénom : Omar



Nom : Ben Amara
Prénom : Tarek



Nom : Ben Sabeur
Prénom : Khaled



Nom : Boughanmi
Prénom : Nabil

Nom : Dhifi
Prénom : Ahmed

Nom : Dhouiri
Prénom : Maher

Nom : El Garchi
Prénom : Fourat



Nom : El May
Prénom : Anis



N°CIN : 08559796

Nom : Hanhaoui
Prénom : Riadh



Nom : Kharoubi
Prénom : Aymen

Nom : Maamouri
Prénom : Walid

Nom : Manaï
Prénom : Haithem

Nom : Mbarki
Prénom : Moncef



Nom : Mejri
Prénom : Seif Eddine



Nom : Naffati
Prénom : Nader



Nom : Nasri
Prénom : Akrem



Nom : Amri
Prénom : Sofiene



Nom : Omri
Prénom : Zouhair



Nom : Saïdi
Prénom : Sofiene



Nom : Sliti
Prénom : Zied



Nom : Abdaoui
Prénom : Mohamed

Nom : Abou Kacem
Prénom : Monaem

Nom : Abou Kacem
Prénom : Hichem

Nom : Addali
Prénom : Haithem



Nom : Alaya
Prénom : Fares



Nom : Ayari
Prénom : Saber



Nom : Azzouz
Prénom : Hamdi

Nom : Baraket

Prénom : Noureddine

Nom : Barhoumi

Prénom : Majdi

Nom : Barhoumi

Prénom : Wissem

Nom : Barouni

Prénom : Med Ali

Nom : Belhassen

Prénom : Ahmed

Nom : Ben Amara

Prénom : Foued

Nom : Ben Dhafer

Prénom : Jamel

Nom : Ben Houcine

Prénom : Amine

Nom : Ben Nour

Prénom : Mehrez

Nom : Ben Othman

Prénom : Maher

Nom : Ben Zahmoul

Prénom : Youssef

Nom : Bouaich

Prénom : Ezer

Nom : Bouallag

Prénom : Ward

Nom : Bouchrit

Prénom : Nabil

Nom : Boughanmi

Prénom : Tawfik



Nom : Bouthouri
Prénom : Mehrez



29-30 Mars 2011

Nom : Bouthouri
Prénom : Ali



Nom : Cherni
Prénom : Mohamed
Naceur



Nom : Cherni
Prénom : Bilel



Nom : Cherni
Prénom :
Moheyddine



Nom : Cherni
Prénom : Mohamed
Dhieb



N°CIN : 08084224

Nom : Cherni
Prénom : Riadh
Nom : Daas
Prénom : Mohamed
Hedi

Nom : Dhouioui
Prénom : Maher



Nom : Echafi
Prénom : Ahmed
Nom : El Abidine
Prénom : Ibrahim
Nom : El Hamdi
Prénom : Mohamed
Faouzi
Nom : El Saidi
Prénom : Sofiene

-
-
-
-
-
-
-

Nom : Elliouioui
Prénom : Maher



N°CIN : 07676162

Nom : Essafi
Prénom : Ahmed
Nom : Ettayeb
Prénom : Mohamed

-
-
-

Nom : Euchi
Prénom : Bilel



Nom : Ferchichi
Prénom : El Arbi
Nom : Gayed
Prénom : Maher
Nom : Ghanmi
Prénom : Hassan
Nom : Hadj hassine
Prénom : Mahmoud
Nom : Hamzaoui
Prénom : Makrem

-
-
-
-
-
-
-
-
-

Nom : Karoui
Prénom : Moncef



Nom : Kehia
Prénom : Radhouane

Nom : Khamissi
Prénom : Ahmed
Nom : Kochbati
Prénom : Mohamed

Nom : Laabidi
Prénom : Yassine
Nom : Laarafa
Prénom : Mohamed
Amine

Nom : Lakahal
Prénom : Ahmed
Nom : Mahmoudi
Prénom : Majdi

Nom : Mathlouthi
Prénom : Hamza



Nom : Mhamdi
Prénom : Amir

Nom : Mzeh
Prénom : Imed

Nom : Naffati
Prénom : Mouldi

Nom : Nemri
Prénom : Lotfi



Nom : Oueslati
Prénom : Khaled
Nom : Rafrac
Prénom : Moncef
Nom : Raouane
Prénom : Anouar

-

-

-

Nom : Rhimi
Prénom : Hamza



Nom : Rhimi
Prénom : Ramzi
Nom : Saadaoui
Prénom : Mohamed

-

-

Nom : Thabet
Prénom : Faycel

-

Nom : Zaghdoudi
Prénom : Farid

-

Nom : Aguerbi
Prénom : Soltan



Nom : Mathlouthi
Prénom : Hamza



Liste des Tunisiens immigrés clandestinement et disparus après la révolution entre la Tunisie et l'Italie du 01 Mars

N°	Nom	Prénom	Gouv.	Date naissance	Nom du père/mère	CIN	Date Disparition
1	Ekbaïr	Alia	-	-	-	06314247	01-mars-11
2	El Halouazi	Ramzi Salah	-	28-sept-85	-	04715459	01-mars-11
3	El Mili	Béçhir Jamel Eddine	Tunis	11-août-87	Jamel Eddine El Mili	04749363	01-mars-11
4	El Ouardi	Hattab Khemais	-	-	-	04818064	01-mars-11
5	Foudhail	Mehdi	Tunis	31-mars-90	Wahida Hacheni	05483623	01-mars-11
6	Lakhdher	Anis	Tunis	25-nov-83	Néjia Epouse Lakhdher	04746707	01-mars-11
7	Soltani	Belhassen	Ben Arous	21-juil-84	Naceur Soltani	04804108	01-mars-11
8	Wsifi	Marouane	-	20-mars-85	Salah Ben Wsifi	08593380	01-mars-11

Liste des Tunisiens immigrés clandestinement et disparus après la révolution entre la Tunisie et l'Italie du 5 Mai 2011

N°	Nom	Prénom	Gouv.	Date naissance	Nom du père/mère	CIN	Date Disparition
1	Barhoumi	Majdi	Bizerte	11-oct-91	Safia Bahri	08979001	05-mai-11
2	Ben Brayek	Hamed	Bizerte	23-mai-87	Radhia El Jalji/ Noureddine ben Brayek	08910749	05-mai-11
3	El Jalji	Houcem Eddine	Bizerte	07-mai-92	Fathia El Jalji/ Ayed el Jalji	08975335	05-mai-11

Liste des Tunisiens immigrés clandestinement et disparus après la révolution entre la Tunisie et l'Italie du 14 Mars

N°	Nom	Prénom	Gouv.	Date naissance	Nom du père/mère	CIN	Date Disparition
1	Abbassi	El Barouni	-	03-févr-77	Ahmed Ben Abderrahmen Abbassi	08204546	14-mars-11
2	Abdelmaksoud	Jihed	-	23-nov-89	-	08826241	14-mars-11
3	Abderraouf	Mohamed	-	-	-	-	14-mars-11
4	Alyani	Atef	Ben Arous	17-févr-95	Abdelhafidh Ben Ahmed Ben Belgacem	-	13-mars-11
5	Ayari	Aymen	-	11-avr-92	Abdelwaheb Ayari/ Rachida Béji	-	14-mars-11
6	Ayari	Hatem	Tunis	05-juil-84	Mokhtar Ben Béchir Ayari/ Sabeh Horchani	07123795	14-mars-11
7	Ben Abdelkader	Ali	Sfax	24-juin-86	Chaabane Ben Ahmed / Meriem Abdelkader	08831620	14-mars-11
8	Ben Brick	Mohyeddine	Sfax	28-nov-87	Hassine Ben Mohamed Ben Brick/ Selma Hosni	08862672	14-mars-11
9	Ben Ennasr	Zied	Sfax	08-déc-82	-	08708486	14-mars-11
10	Ben Hassine	Amine	-	04-mars-89	-	-	14-mars-11
11	Ben Sassi	Belhassen	Tunis	06-déc-82	-	07083465	14-mars-11
12	Boughanmi	Walid	-	06-août-81	Ali Ben Hedi Boughanmi	04748548	14-mars-11
13	Brick	Nizar	Sfax	10-avr-87	Mohamed Ben Mabrouk Brick/ Chédia Essamet	08845683	14-mars-11
14	Briki	Walid	-	09-juil-90	Mohamed Ali Briki/ Mabrouka Maaroufi	07168437	14-mars-11
15	Derbali	Walid	Sfax	01-avr-81	Zahani Ben Salem Derbali/ Naïma Ben Hadj Selem	08184240	14-mars-11
16	El Abed	Mohamed Amine	Ben Arous	30-déc-91	Kacem El Abed/ Rafika Sayedi	09612414	14-mars-11

N°	Nom	Prénom	Gouv.	Date naissance	Nom du père/mère	CIN	Date Disparition
17	El Ghali	Ismail	Kasserine	17-juin-83	-	08781527	14-mars-11
18	El Ghizéoui	Marouane	-	12-mars-90	Rebah El Ghizéoui	-	14-mars-11
19	Errawafi	Mohamed	Tunis	03-oct-91	Samir Ben Mohamed Errawafi / Meherzia Charfi	05481351	14-mars-11
20	Ettoumi	Tarek	Kasserine	17-avr-85	Abdallah Ben Salah Ettoumi/ Hafsia El Ghiléni	0856674?	14-mars-11
21	Ghribi	Abdessalem	Tunis	29-avr-90	-	-	14-mars-11
22	Hadj salem	Tarek	Sfax	11-oct-85	Fraj Ben Mokhtar Hadj Salem/ Fattoum Ben Hamza	08784213	14-mars-11
23	Hamraoui	Makrem	Tunis	07-juil-85	El Fadhel Hamraoui	-	14-mars-11
24	Hanfeoui	Hichem	Tunis	04-juil-84	Mohamed Ben Ali Hanfeoui	08187419	14-mars-11
25	hanhaoui	Riadh	Sfax	16-avr-83	El Arbi Ben Mohamed Hanhaoui	08559796	14-mars-11
26	Hassini	Abdelmajid	-	21-mars-79	Abdelkarim Hassini	08408684	14-mars-11
27	Jamali	Wael	Kasserine	01-juin-88	Slah Ben Sassi Jamali	09071341	14-mars-11
28	Jbali	Mohamed	Tunis	31-juil-85	Abdelaziz Jbali/ Jomaa Beji	07107280	14-mars-11
29	Moulhi	Noamen	-	09-août-83	-	05458971	14-mars-11
30	Msalmi	Bader Eddine	-	24-nov-81	Souad Ben Ahmed Ben Ammar Ben Sassi	08199363	14-mars-11
31	Nakkachi	Ahmed	Tunis	23-oct-85	Taher Nakkachi	07130680	14-mars-11
32	Nasri	Sami	Tunis	13-juil-88	Mohamed Salah Nasri/ Rachida Nasri	07415454	14-mars-11

N°	Nom	Prénom	Gouv.	Date naissance	Nom du père/mère	CIN	Date Disparition
33	Omri	Nabil	Kasserine	25-sept-82	Ouanissa Omri	08572229	14-mars-11
34	Salhi	Aymen	Kasserine	17-juin-87	Chedli Ben Bouzayene Salhi/ Zina Badri	07124016	14-mars-11
35	Salhi	Hichem	Sfax	21-juil-80	Khalifa Ben Ali Salhi/ Majida Salhi	08162888	14-mars-11
36	Tahri	Abdeljalil	Sfax	16-juin-87	Ahmed Tahri	08828832	14-mars-11
37	Ben Abderraouf	Mohamed	-	-	Issa Ben Abderraouf	-	14-mars-11
38	Oualhezi	Ramzi	Tunis	-	Salah Oualhezi	04715459	14-mars-11
39	Mhamdia	Dhia Eddine	Kasserine	-	Hasna Ben Salah	-	14-mars-11
40	Omri	Zouhair	Kasserine	23-mars-87	Abderrahmen Amri/ Fatma Amri	08595038	14-mars-11

Liste des Tunisiens immigrés clandestinement et disparus après la révolution entre la Tunisie et l'Italie du 29-30 Mars

N°	Nom	Prénom	Gouv.	Date naissance	Nom du père/mère	CIN	Date Disparition
1	Abdaoui	Mohamed	-	28-févr-69	-	-	-
2	Abou Kacem	Monaem	-	14-févr-86	-	-	-
3	Abou Kacem	Hichem	-	-	-	-	-
4	Addali	Haithem	31-janv-89	28-janv-89	Brahim Addali	07692012	29-mars-11
5	Addali	Walid	Kairouan	12-oct-85	Romdhana Balhoudi/ Ali Addali	07662897	29-mars-11
6	Alaya	Fares	-	10-juin-91	Habib Alaya	-	-
7	Amri	Sofiene	Tunis	26-mai-89	Hedi Ben Youssef Amri	08739491	30-mars-11
8	Ayari	Aymen	Tunis	15-mars-84	Fatma Chwaykhi/ Mohamed Ayari	04719204	29-mars-11
9	Ayari	Ali	Tunis	10-oct-87	Ben Mabrouk Ben Ali/ fajra Ben Massaoud	08719374	29-mars-11
10	Ayari	Saber	Tunis	15-août-92	Amor Ayari	04837566	29-mars-11
11	Azzouz	Hamdi	-	18-déc-87	-	-	-
12	Barakat	Noureddine	-	07-janv-68	-	-	-
13	Barhomi	Majdi	-	11-oct-91	-	-	-
14	Barhomi	Wissem	-	23-juil-96	-	-	-
15	Barouni	Mohamed Ali	-	12-juin-88	-	-	30-mars-11
16	Bayadhi	Lotfi	Sousse	15-janv-72	Mohamed Bayadhi	05511391	-

N°	Nom	Prénom	Gouv.	Date naissance	Nom du père/mère	CIN	Date Disparition
17	Belhadj Ettaleb	Mahmoud	Tunis	17-juin-94	Moncef Belhadj Ettaleb	-	29-mars-11
18	Belhassen	Mustapha	Tunis	18-nov-89	-	-	29-mars-11
19	Belhassen	Ahmed	-	18-nov-90	-	-	-
20	Ben Amara	Tarek	Sousse	04-mars-82	Ahmed Mouldi Ben Amara	-	29-mars-11
21	Ben Amara	Foued	-	10-juin-86	-	-	-
22	Ben Attia Allah	Mohamed	Sfax	22-mars-87	-	08828540	29-mars-11
23	Ben Ayed	Hafedh	Sfax	26-juin-85	-	08190470	30-mars-11
24	Ben Dhafer	Jamel	-	11-juin-73	-	-	-
25	Ben Hadj Ahmed	Walid	Mahdia	04-mai-88	Riadh Ben Hadj Ahmed	09385837	29-mars-11
26	Ben Hadj Taleb	Mahmoud	Tunis	17-juin-94	Mahmoud Ben Hadj Taleb	-	29-mars-11
27	Ben Houaydi	Sassi	Sfax	20-mars-68	Fraj Ben Omor Ben Houaydi/ Saïda Ben Sassi	01333547	-
28	Ben Houcine	Amine	-	04-mars-86	-	-	-
29	Ben Ibrahim	Foued	Sfax	09-déc-82	Karima Ben Ibrahim/ Alaya Ben Elaïd Ben Ibrahim	07090887	29-mars-11
30	Ben Khadhar	Omar	Tunis	20-mai-86	Mohamed Ben Khadhar	08706398	29-mars-11
31	Ben Lassoued	Lotfi	Tunis	24-juil-77	Mohamed Ben Lassoued/ Mahbouba Bent Amara Ben Ahmed	07049318	29-mars-11
32	Ben Nour	Mehrez	-	-	-	-	-

N°	Nom	Prénom	Gouv.	Date naissance	Nom du père/mère	CIN	Date Disparition
33	Ben Othman	Maher	-	-	-	-	-
34	Ben Sabeur	Khaled	Tunis	09-avr-84	Rebah Ben Mohamed Ben Sabeur	08333936	29-mars-11
35	Ben Zahmoul	Youssef	-	28-sept-84	-	-	-
36	Bouaich	Ezer	-	15-mai-93	-	-	-
37	Bouallag	Ward	-	-	-	-	29-mars-11
38	Bouchrit	Nabil	-	-	-	-	-
39	Boughanmi	Nabil	Tunis	05-déc-87	Taoufik Ben Ali Boughanmi	08744172	29-mars-11
40	Boughanmi	Tawfik	-	05-déc-86	-	-	30-mars-11
41	Boulaayla	Achref	Tunis	04-févr-91	Najet Ben Arfa Epouse Boulaayla/ Nouredine Boulaayla	04837883	29-mars-11
42	Boulaayla	Mohamed Ali	Tunis	07-avr-88	Najet Ben Arfa Epouse Boulaayla/ Nouredine Boulaayla	04837884	29-mars-11
43	Bouthouri	Maher	Tunis	11-sept-85	Fraj Ben Omor Ben Houaydi/ Saïda Ben Sassi	07140244	29-mars-11
44	Bouthouri	Ibrahim	Tunis	16-nov-92	Mohamed Boutjouri/ Aziza Bouthouri	-	29-mars-11
45	Bouthouri	Mohamed	Tunis	10-déc-88	Romdhane Bouthouri	07165525	29-mars-11
46	Bouthouri	Mehrez	Tunis	28-nov-89	Felah Bouthouri	07192686	29-mars-11
47	Bouthouri	Ali	Tunis	10-janv-11	Taher Bouthouri/ Khadija Bouthouri	07176649	29-mars-11
48	Cherif	Haithem	Kairouan	02-nov-80	Mohamed Cherif	-	29-mars-11

N°	Nom	Prénom	Gouv.	Date naissance	Nom du père/mère	CIN	Date Disparition
49	Chermiti	Achref	Sfax	12-déc-85	-	-	-
50	Cherni	Mohamed Naceur	-	15-sept-80	Hassine cherni/ Mongia Cherni	08333936	29-mars-11
51	Cherni	Bilel	-	12-juin-88	Mongia Cherni	-	-
52	Cherni	Mohyeddine	-	07-févr-80	Mohamed Salah Cherni/ Zohra Cherni	-	-
53	Cherni	Mohamed Dhieb	-	01-août-85	Salah Cherni	-	29-mars-11
54	Cherni	Riadh	-	02-juil-85	-	-	30-mars-11
55	Daas	Mohamed Hedi	-	-	-	-	-
56	Dabbachi	Ali	Sfax	12-mai-84	-	08837741	29-mars-11
57	Dhaoui	Maher	Tunis	31-mai-87	Ali Dhaoui	07115516	29-mars-11
58	Dhifi	Ahmed	Sousse	14-avr-85	Ameur Dhifi	-	29-mars-11
59	Dhouioui	Maher	-	22-févr-84	Khira Khammari/Omar Ben Mohamed Dhouioui	-	29-mars-11
60	Dhouiri	Maher	Sousse	22-févr-84	Khira Khanfir	-	29-mars-11
61	Echafi	Ahmed	-	-	-	-	-
62	El Abed	Mohamed Amine	Ben Arous	30-déc-91	Kacem El Abed/ Rafika Sayedi	09612414	29-mars-11
63	El Abidine	Ibrahim	-	-	-	-	29-mars-11
64	El Bourni	Mohamed Ali	Sfax	12-juin-88	Chedli El Brouni	-	29-mars-11

N°	Nom	Prénom	Gouv.	Date naissance	Nom du père/mère	CIN	Date Disparition
65	El Garchi	Fourat	Tunis	22-janv-93	Moncef El Karchi/ Amel Waleni	1475900	29-mars-11
66	El Ghanmi	Ahmed	Tunis	31-mars-93	Malika El Ghanmi	-	29-mars-11
67	El Ghribi	Ramzi	Sfax	05-août-90	Ali El Ghribi	08836806	29-mars-11
68	El Ghribi	Saber	Tunis	27-juin-89	Hassine El Ghribi/ Mahbouba Hamidi	07165900	29-mars-11
69	El Hachmi		Tunis	-	Maher El Hachmi	-	-
70	El Hamdi	Mohamed faouzi	-	16-août-71	-	-	-
71	El Hamdi	Zied	Le Kef	27-sept-83	Mohamed El Hanifi Ben Mahmoud	08061519	29-mars-11
72	El Hamdi	Mohsen	Le Kef	03-août-87	Mohamed El Hanifi Ben Mahmoud	08079428	29-mars-11
73	El Krichi	Mohamed Ali	Sousse	26-févr-86	Meriem El Krichi	-	29-mars-11
74	El May	Anis	Sousse	21-nov-87	Fraj El May/ Zina Bakouri	08482867	29-mars-11
75	El Saidi	Sofiene	-	27-juil-81	-	-	29-mars-11
76	Elhachicha	Fayez	Sfax	09-juin-85	Mohamed Elhachicha	08190039	29-mars-11
77	Elliouioui	Maher	-	22-févr-84	-	07676162	29-mars-11
78	Elmaaoui	Ali	Mahdia	-	Karim Elmaaoui	09388119	29-mars-11
79	Eloubi	Maher	-	-	-	-	29-mars-11
80	Essafi	Ahmed	Sfax	14-avr-85	Ameur Essafi	-	-

N°	Nom	Prénom	Gouv.	Date naissance	Nom du père/mère	CIN	Date Disparition
81	Ettayeb	Mohamed	-	-	-	-	-
82	Euchi	Bilel Ben Abdallah	Tunis	14-mai-90	Abdallah Ben Amara Euchi	04800064	29-mars-11
83	Ferchichi	Hamza	Tunis	23-déc-88	Ezzedine Ferchichi/ Fatma Ezzohra Ben Atlia	07159312	29-mars-11
84	Ferchichi	El Arbi	Tunis	08-janv-94	Abdessattar Ben Ahmed Ferchichi	-	29-mars-11
85	Gayed	Maher	-	01-juil-93	-	-	-
86	Ghanmi	Hassan	-	11-déc-91	-	-	-
87	Ghizaoui	Nabil	Le Kef	08-sept-78	Ben Mohamed Salah Ben Salah/ Wrayda Ferchichi	08009058	29-mars-11
88	Ghrissi	Rami	Ben Arous	07-nov-89	Raouf Ben Mohamed Taher Ghrissi	09612072	29-mars-01
89	Hachem	Mohamed Ali	Ben Arous	16-avr-91	-	-	29-mars-01
90	Hadj Hassine	Mahmoud	-	26-nov-89	-	-	-
91	Hamzaoui	Makrem	-	-	-	-	-
92	Hanhaoui	Riadh	Kasserine	19-avr-83	Harbia Rebhi	08559796	29-mars-11
93	Ismail	Belhassen	Tunis	02-janv-83	Rachid Ben Boubaker Ismail	04801286	29-mars-11
94	Jlassi	Mohamed	Sfax	14-févr-87	Mongi Jlassi	08802695	29-mars-11
95	Karoui	Moncef	-	-	-	-	-
96	Kebaier	Alaya	-	13-juin-78	-	-	-

N°	Nom	Prénom	Gouv.	Date naissance	Nom du père/mère	CIN	Date Disparition
97	Kehia	Radouane	Ben Arous	17-oct-86	Noureddine Kehia/ Mabrouka Kouki	09454310	-
98	Khalf Allah	Walid	Tunis	02-janv-91	Fatma Epouse Khalf Allah	04803504	29-mars-11
99	Khameri	Mehdi	Sfax	31-oct-88	Mongi Khameri	-	29-mars-11
100	Khamissi	Ahmed	-	01-juin-81	-	-	29-mars-11
101	Kharoubi	Aymen	Sousse	18-nov-82	Hassine Kharoubi	08485272	29-mars-11
102	Khmiri	Zied	Tunis	30-mars-89	Younes Ben Ali Khmiri	08738042	29-mars-11
103	Kochbati	Mohamed	-	-	-	-	-
104	Laabidi	Yassine	-	13-oct-78	-	-	30-mars-11
105	Laarafa	Mohamed Amine	-	23-juin-90	-	-	-
106	Lakahal	Ahmed	-	27-janv-81	-	-	-
107	Maamouri	Walid	Tunis	08-févr-77	-	08311787	29-mars-11
108	Mahmoudi	Majdi	-	01-janv-87	-	-	-
109	Manāī	Akrem	Tunis	11-oct-86	Abdelmajid Manāī/ Emna Manāī	04743432	29-mars-11
110	Manāī	Haithem	Sousse	-	-	-	29-mars-11
111	Masseoudi	Skander	Sfax	10-juin-85	Naceur Masseoudi	08182201	29-mars-11
112	Masseoudi	Hammadi	Sfax	28-févr-79	-	05380681	30-mars-11

N°	Nom	Prénom	Gouv.	Date naissance	Nom du père/mère	CIN	Date Disparition
113	Mathlouthi	Hamza	-	06-juil-87	Mohamed Mathlouthi/ Souad Toumi	05471304	-
114	Mbarki	Karim	Tunis	19-sept-89	Noureddine Mbarki	07175040	29-mars-11
115	Mbarki	Moncef	Tunis	-	-	-	29-mars-11
116	Mejri	Seif Eddine	Tunis	10-oct-83	Mohamed Naceur Mejri/ Najoua Houwaydi	08324766	29-mars-11
117	Mhamdi	Amir	-	15-avr-92	-	-	-
118	Missaoui	Cherif	Tunis	21-juin-79	Othmane Missaoui/ Mabrouka Naderi	08231898	29-mars-11
119	Mzeh	Imed	-	17-déc-97	-	-	-
120	Naes	Riadh	Sfax	02-juil-85	-	08795678	29-mars-11
121	Naffati	Nader	Tunis	26-nov-86	-	08723327	30-mars-11
122	Naffati	Mouldi	-	14-janv-82	-	-	-
123	Nasri	Akrem	Kasserine	06-janv-91	Fehma Rebhi	09092376	29-mars-11
124	Nemri	Loffi	-	15-mars-84	-	-	-
125	Omri	Nabil	Kasserine	25-sept-82	Ouanissa Omri	08572229	29-mars-11
126	Ouarghi	Boujomaa	Le Kef	01-janv-73	Sami Wirghi	03782839	29-mars-11
127	Oueslati	Khaled	-	-	-	-	-
128	Rafraf	Moncef	-	-	-	-	-

N°	Nom	Prénom	Gouv.	Date naissance	Nom du père/mère	CIN	Date Disparition
129	Rahali	Ahmed	Tunis	24-déc-92	Moncef Rahali	-	-
130	Raouane	Anouar	-	06-déc-81	-	-	-
131	Rhimi	Sabri	Tunis	29-janv-93	Halima Ben Lakhdher Jbali	07176151	29-mars-11
132	Rhimi	Belhassen	Tunis	09-févr-88	Mohamed Moncef Rhimi/ Tofféha Ferchichi	07132906	29-mars-11
133	Rhimi	Hamza	Tunis	11-mars-80	Hsan Rhimi/ Hadda Rhimi	07046363	29-mars-11
134	Rhimi	Wissem	Tunis	11-mars-91	Hamed ben Ibrahim Rhimi	07177294	29-mars-11
135	Rhimi	Amir	Tunis	15-mars-94	Zina Rhimi	-	29-mars-11
136	Rhimi	Ramzi	Tunis	06-juil-90	Abdelkader Rhimi	07166271	29-mars-11
137	Saadaoui	Mohamed	-	18-juil-85	-	-	-
138	Saafi	Hamza	Sfax	-	-	-	-
139	Saafi	Salah	Bizerte	20-févr-84	Hedi Saafi Rachida El Habib	08136569	-
140	Saïdi	Sofiène	Sousse	27-juil-81	Habib Saïdi	08447919	29-mars-11
141	Salah	Amine	Sfax	24-avr-86	-	08756384	29-mars-11
142	Samaali	Marouane	Tunis	19-août-87	Hassan Somaï/ Zomorda Ben Ettayaa	07119892	29-mars-11
143	Sliti	Zied	Tunis	-	Salha Sliti	08344481	29-mars-11
144	Soltani	Belhassen	Ben Arous	21-juil-84	Naceur Soltani	04804108	01-mars-11

N°	Nom	Prénom	Gouv.	Date naissance	Nom du père/mère	CIN	Date Disparition
145	Souli	Sabri	Ben Arous	16-août-84	Sadok Souli/ Latifa Chouikh	07110510	29-mars-11
146	Tarchouna	Ahmed	Sfax	07-juil-82	-	00396638	30-mars-11
147	Tayaa	Mohamed	Tunis	1985	-	07049873	29-mars-11
148	Thabet	El Arbi	Tunis	22-sept-82	-	07092736	29-mars-11
149	Thabet	Faycel	-	-	-	-	-
150	Trabelsi	Lasaad	Sfax	18-déc-86	Abdessalem Trabelsi	08758107	29-mars-11
151	Yaakoubi	Mohamed	Tunis	01-avr-81	Béehir Yaakoubi/ Manoubia Yaakoubi	07091326	30-mars-11
152	Zaghdoudi	Farid	-	1982	-	-	-
153	Zaïdi	Naceur	Tunis	-	-	-	-
154	Zaraï	Abdelfateh	Tunis	26-août-80	Ahmed Zaraï	08222942	29-mars-11
155	Zayani	Montasser	Tunis	07-sept-94	Mohsen Zayani	02731651	29-mars-11
156	Zitouni	Hassan	Tunis	22-janv-85	Mohamed Hédi Zitouni/ Fadhila Ben Ammar	08341791	30-mars-11

Photos des personnes: parmi les morts au large de l'île de Karkenah



Ali Arfaoui



Amine Hosni



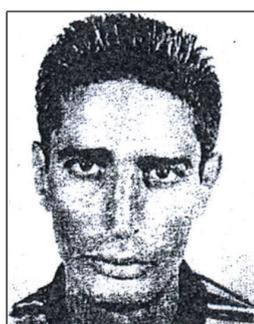
Aymen Khiari



Hamda Sassi



M.Hédi Hamrouhi



Mondher Ayari



Hatem Boukhris



Loffi Sillimi



Riadh Hefaiedh



Oussama Trabelsi



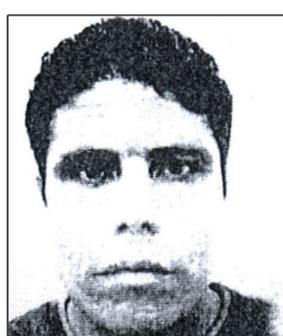
Ôobayd Allah Mliki



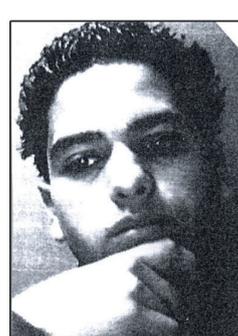
Mustapha Hamrouni



Seifeddine Bousdiri



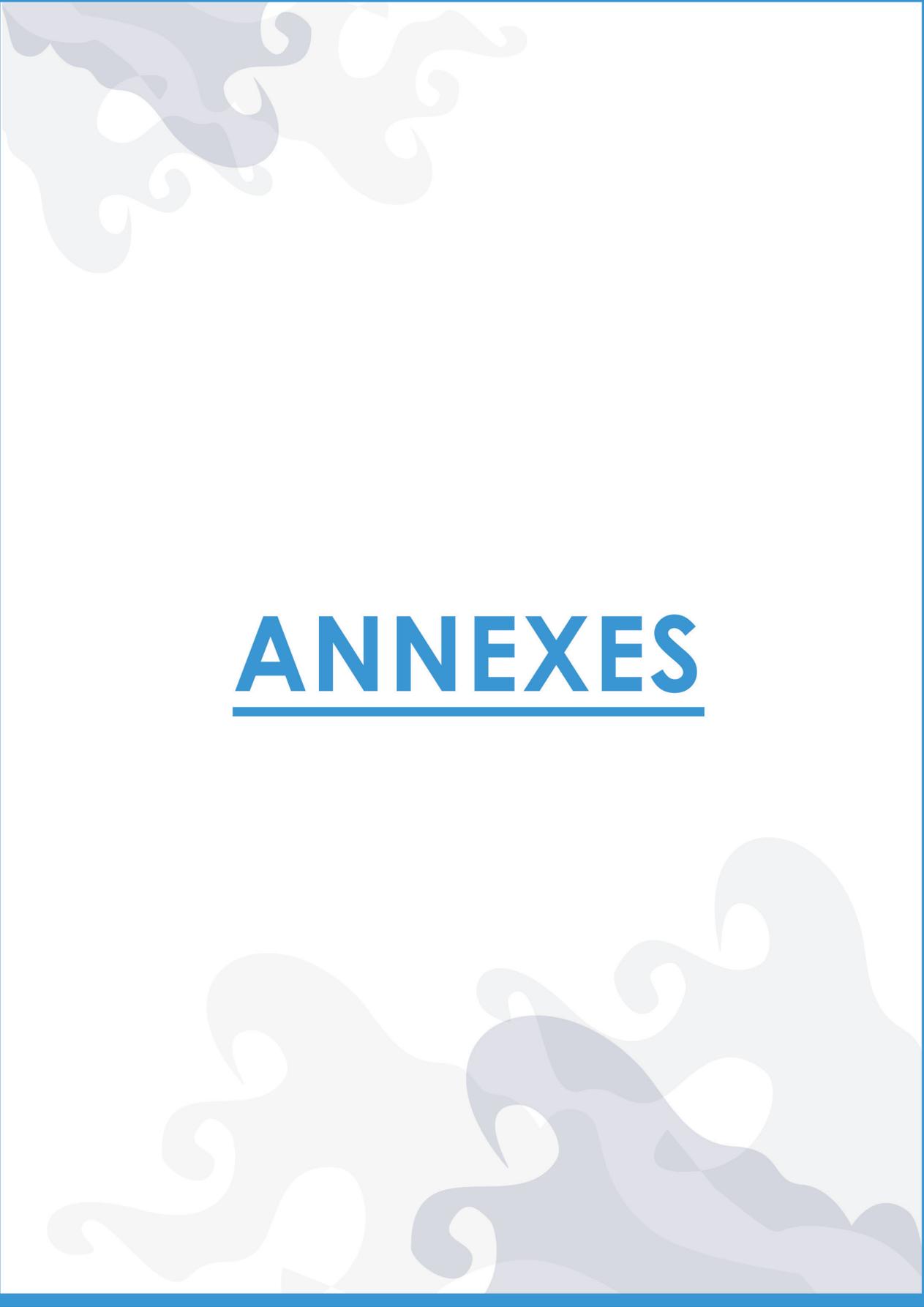
Samir Hamdi



Sabri Guebsi



Riadh Khoudi



ANNEXES

Annexe 1 : **Lettre du FTDES au président de l'Assemblée constituante**

Monsieur le Président de l'Assemblée constituante,

Les peuples du monde célèbrent dans deux semaines la Journée internationale des migrants déclarés par les Nations Unies le 18 décembre 1990 à l'occasion de la publication de la convention internationale pour la protection des travailleurs migrants. Nous craignons que cette journée se passe tristement au lieu d'être célébrée.

Monsieur le Président, Messieurs, Mesdames,

Suite à la chute de l'ancien régime, dans un climat d'insécurité, de déception précoce qui a frappé de grandes catégories de jeunes appartenant aux groupes sociaux vulnérables, des dizaines de milliers ont pris les bateaux de la migration clandestine vers les côtes italiennes dans le but de trouver ce dont ils étaient privés : un travail leur permettant d'avoir du pain et de la dignité. Dans ce voyage périlleux des milliers ont pu atteindre leur but et certains ont fini dans la mer, ce sont les martyrs du pain, des centaines sont parmi les disparus.

Aujourd'hui, dix mois se sont passés depuis ces vagues migratoires. La tragédie des familles des victimes et des disparus s'amplifie. La non-certitude plane : les familles ne savent pas si leurs enfants sont vivants ou morts. Elles se débattent entourées par la rumeur, l'incapacité, l'extorsion et l'indifférence.

Ces familles ont essayé en vain de contacter les autorités tunisiennes (Ministère de l'intérieur, Ministère des affaires étrangères, Ministère de la Défense...) mais elles continuent à les différer sous divers prétextes. Ceci a démontré à la fin qu'elles ne connaissent pas le dossier et le traite négligemment.

Aujourd'hui, après la constitution de l'Assemblée Constituante, les familles s'y adressent pour mettre fin à cette tragédie et nous

croyons que pour résoudre ce problème, la bonne solution nécessite des initiatives sérieuses ; cela exige :

- La création d'une commission nationale indépendante où le gouvernement sera représenté pour enquêter sur les faits et déterminer les responsabilités.
- Le lancement d'une cellule de crise pour le suivi et le soutien. Elle se charge de faire la coordination entre les structures intervenantes et résoudre les problèmes en suspens.
- Le respect du principe de la transparence : faire connaître les accords conclus et faire participer la société civile par appui pour la participation civique.

Si ces demandes sont urgentes, nous rappelons que l'une des grandes responsabilités de l'Assemblée nationale est de réviser la législation sur la migration qui viole les droits de l'homme et de travailler à constitutionnaliser la situation des réfugiés.

Le Forum Tunisien pour les Droits Economiques et Sociaux

الإخوة أعضاء المجلس التأسيسي

السيد رئيس المجلس التأسيسي، الأعضاء المحترمين

تحية شعوب العالم بعد أسبوعين اليوم العالمي للمهاجرين الذي أقرته منظمة الأمم المتحدة يوم 18 ديسمبر 1990 بمناسبة صدور الاتفاقية الدولية لحماية العمال المهاجرين و أفراد عائلاتهم. و على خلاف ما يُنتظرُ من الاحتفال فإننا نخشى أن يمر هذا اليوم في بلادنا أليما غائما.

سيدي الرئيس، الأعضاء المحترمين

مع سقوط النظام البائد و في مناخ من الانفلات الأمني و الخيبة المبكرة التي أصابت فئات عريضة من الشباب المنتمين إلى فئات اجتماعية هشة أقدم عشرات الآلاف منهم على ركوب قوارب الهجرة السرية باتجاه الشواطئ الايطالية على أمل أن يجدوا ما كانوا منهم محرومين: شغلا يوفر لهم رغيف الخبز و الكرامة. و في هذه الرحلة/ المجازفة استطاع الآلاف أن يصلوا و سقط البعض في عرض البحر شهداء الرغيف في حين مازال المئات منهم في عداد المفقودين.

و اليوم و قد مضى على تلك الموجات الهجرية أكثر من 10 اشهر فان مأساة عائلات الضحايا و المفقودين لازالت تتعاضم، ففي منزلة اللا يقين حيث يكون الأبناء أحياء/ أموات، تنهش العائلات الإشاعة و العجز و أحيانا الابتزاز و اللامبالاة.

لقد حاولت هذه العائلات عينا أن تتصلّ بالسلطات التونسية (وزارة الداخلية، وزارة الخارجية، وزارة الدفاع...) و لكنّها ظلت تُماطلهم بدواعي شتى افصحت في النهاية عن عدم إمام بالملف و كثيراً من الاستخفاف.

و اليوم، و بعد تشكّل المجلس التأسيسي، فإنّ هذه العائلات تتوجّه إليه لوضع حدّ لهذه المأساة و نعتقد أنّ الخطوة بالاتجاه الصحيح تقتضي، و في أقرب الآجال، اتخاذ مبادراتٍ جديّة، و ذلك ما يُحتمُّ:

• تشكيل لجنة وطنية مستقلة لتقصّي الحقائق و تحديد المسؤوليات تكون فيها الحكومة طرفا.

• إحداث خلية أزمّة للمتابعة و المساعدة تتولّى التنسيق بين مختلف الهياكل المتدخلّة و حلّ المشاكل العالقة.

• التحلي بالشفافية لمعرفة الاتفاقيات المبرمة وإشراك المجتمع المدني دعماً لمبدأ المشاركة المواطنة.

و إذا كانت هذه المطالب مُستعجلة، فإنّ انكباب المجلس التأسيسي على مُراجعة التشريعات المتعلقة بالهجرة التي في معظمها تنتهك أدنى حقوق الإنسان و دسترة وضعيّة اللاجئين يُعدُّ من أوكد المسؤوليات الملقاة على عاتقكم التزاماً بمبادئ الثورة التونسية.

المنتدى التونسي للحقوق الإقتصادية والإجتماعية

عن الهيئة :

الرئيس عبد الرحمان الهذيلي

Communiqué de presse



Pour la première fois, grâce à la Révolution du 14 janvier 2011 pour la dignité, la liberté et l'égalité, la société civile- associations et militants- célèbre la journée internationale des migrants. Cette date a été choisie par l'ONU pour attirer l'attention sur la convention adoptée par l'assemblée des Nations Unies « La Convention internationale pour la protection des travailleurs migrants et les membres de leurs familles ». Une décennie après, les Nations Unies ont choisi cette date pour célébrer la Journée mondiale des migrants.

Cette année, on célèbre la journée internationale des migrants dans un contexte mondial et régional alarmant : la situation des migrants est en aggravation constante, la violation de leurs droits s'intensifie à cause des politiques migratoires répressives partout dans le monde.

Quant à l'échelle nationale, on célèbre cette journée dans un contexte marqué par la disparition des centaines de migrants. Leurs familles cherchent une lueur d'espoir pour les retrouver. Les mêmes vagues migratoires ont fait disperser des milliers de Tunisiens dans plusieurs pays européens, exposés à toutes les pratiques d'intimidation, sans aucun respect pour leurs droits fondamentaux.

Après le déclenchement de la guerre en Lybie, notre pays a accueilli des milliers de réfugiés de différentes nationalités. La majorité sont assemblés dans des camps qui ne répondent pas aux normes internationales et où manquent les conditions élémentaires dignes d'une vie humaine.

En célébrant cette date, **le Forum Tunisien pour les Droits Economiques et Sociaux (FTDES)** appelle le gouvernement transitoire à :

- Ratifier la Convention internationale de la protection des migrants et les membres de leurs familles.

- Réviser toutes les lois relatives à la migration notamment la loi du 3 février 2004 pour sa violation des droits des migrants.

Le FTDES incite l'Assemblée constituante à promulguer des lois qui garantissent les droits des migrants indépendamment de leur statut légal, de leur nationalité, ou de leur origine ethnique et à inclure les droits des réfugiés dans la Constitution tunisienne selon les critères et les normes énoncés dans La **Convention** du 28 juillet 1951 relative au statut des **réfugiés**, dite **Convention** de Genève

Le FTDES attire l'attention des autorités tunisiennes pour qu'elles assument leurs responsabilités envers les migrants clandestins tunisiens en tant que citoyens qui doivent être protégés et défendus.

Le FTDES souligne la nécessité de former une commission indépendante pour enquêter sur les circonstances et les faits concernant le sort des centaines de personnes disparues .L'Etat tunisien est dans l'obligation de soutenir leurs familles moralement et matériellement.

Enfin, Le FTDES appelle les pays européens à mettre fin aux approches sécuritaires dans le traitement de cette question et à prendre en considération les normes internationales, les exigences de la politique du bon voisinage et le partenariat qui devrait respecter le principe de la libre circulation des personnes.

18 december 2011



GLOBAL DAY OF ACTION
AGAINST RACISM
AND FOR THE RIGHTS
OF MIGRANTS
REFUGEES AND
DISPLACED PEOPLE

بيان صحفي



تونس في 18 ديسمبر 2011

لأول مرة، يحيي المجتمع المدني، جمعيات و نشطاء، اليوم العالمي للمهاجرين، الذي يوافق صدور "الاتفاقية الدولية لحماية كافة العمال المهاجرين و أفراد عائلتهم" (18 ديسمبر 1990) الذي دأبت منظمة

الأمم المتحدة على الاحتفال به منذ سنة 2000. ولم يكن ذلك ممكنا لنا لولا الثورة التونسية.

تأتي هذه الذكرى في وضع عالمي و إقليمي تزداد وضعية المهاجرين فيه سوء إذ شهدت اغلب السياسات الهجرية في دول العالم تشددا استفحلت معه الممارسات المنتهكة لحقوق المهاجرين.

أما على الصعيد الوطني فان هذه الذكرى تأتي و مئات العائلات التونسية مازالت تبحث عن خيط أمل يعيد إليها أبناءها كما أن آلاف المهاجرين التونسيين المشتتين عبر أكثر من دولة أوروبية محاصرون في وضع هشّ و عرضة لأنواع من المضايقات و في ظروف صعبة لا تحترم أدنى الحقوق الأساسية للبشر.

كما شهدت بلادنا وفود آلاف اللاجئين من مختلف الجنسيات على إثر اندلاع الحرب في ليبيا. و تمرکز العديد منهم في مخيمات تفتقد لمقومات الحياة الكريمة و لا تستوفي المعايير الدولية.

و إذ يحيي المنتدى التونسي للحقوق الاقتصادية و الاجتماعية هذه الذكرى فإنه يدعو الحكومة

الانتقالية إلى:

- (إمضاء هذه الاتفاقية) الاتفاقية الدولية لحماية كافة العمال المهاجرين و أفراد عائلتهم دون تحفظ.
- توخي الشفافية أثناء إجراء المفاوضات و احترام حق المواطنين في المعلومات ذات الصلة.
- مراجعة جميع القوانين المتعلقة بالهجرة و خصوصا القانون 03 فيفري 2004 سيء الذكر لانتهاكه الصارخ لحقوق المهاجرين.
- حث المجلس التأسيسي على سنّ القوانين الكافلة لحقوق المهاجرين بغض النظر عن وضعيتهم القانونية أو الجنسية أو الإثنية.
- تضمين حقوق اللاجئين في الدستور التونسي بما يتلاءم مع المعايير و المقاييس

أما في ما يخصّ المهاجرين السريين الذي تمكّنوا من الوصول إلى الأراضي الأوروبية في ظروف غير انسانية صعبة فإنّ المنتدى يدعو السلطات التونسية إلى تحمّل مسؤولياتها تجاههم بوصفهم مواطنين تونسيين لهم حقوقهم على دولتهم. كما يدعو المنتدى إلى ضرورة تكوين لجنة مستقلّة لتقصّي الحقائق في ما يخصّ مصير مئات المفقودين على أن تتكفّل الدولة بدعم و مساندة عائلاتهم.

و يدعو المنتدى التونسي للحقوق الإقتصادية و الإجتماعية الدول الأوروبية إلى التخلي عن المقاربات الأمنيّة في معالجة ملف الهجرة بما يتلاءم مع المعايير الدولية و مقتضيات سياسة حسن الجوار المفترضة. و يؤكّد المنتدى أن الشراكة الحقيقية تقتضي احترام و تفعيل مبدأ حرية التنقل للأشخاص.

هذا و يذكرّ المنتدى أن نجاح الانتقال الديمقراطي بما يكفل عدم إجهاض الربيع العربي يقتضي من الدول الأوروبية التخلي عن سياسات الترحيل القسرية للمهاجرين و النهوض بشراكة حقيقية لا تستثني تنقل البشر.